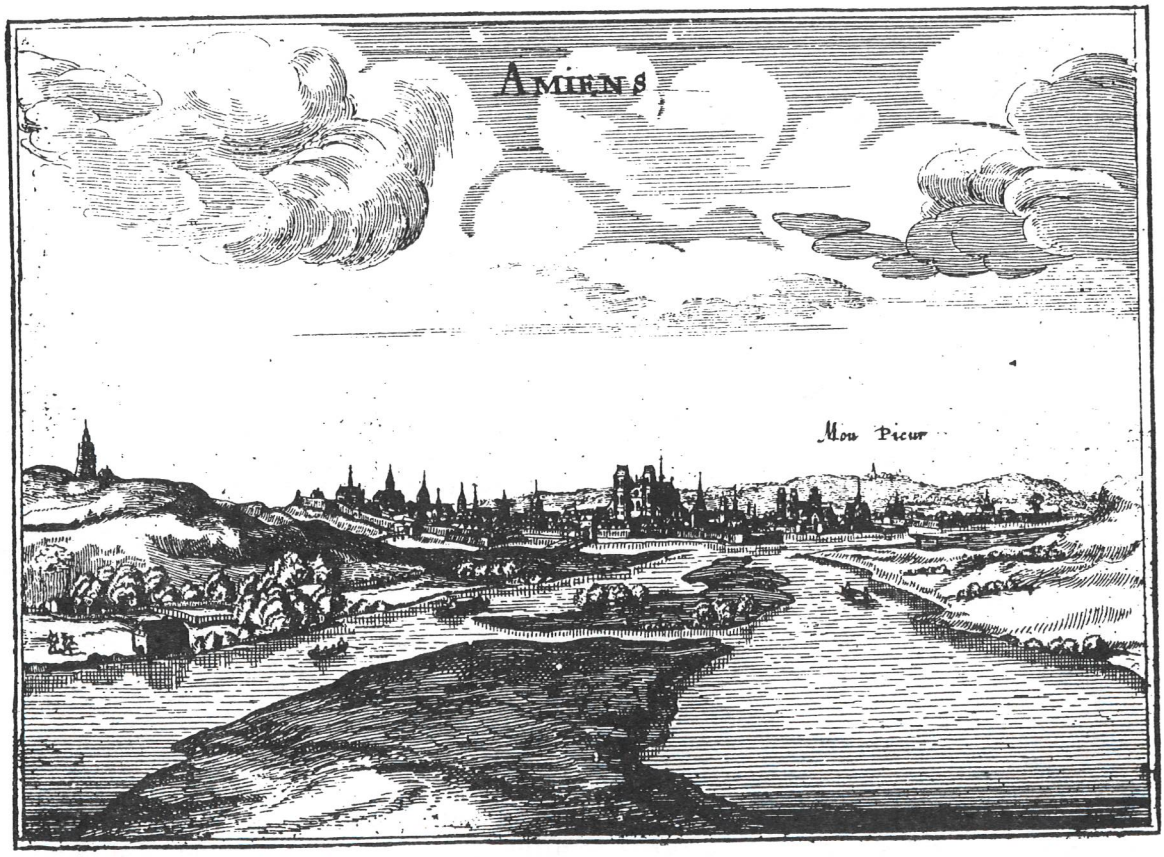
PAYS de SOMME, PAYS de l'EAU

TDS

Textes et
Documents
sur la
Somme

Spécial 1er degré

n°37



Bulletin du Service Educatif
des Archives de la Somme

PAYS DE SOMME, PAYS DE L'EAU

XVIème-XVIIIème SIECLES

Exposition réalisée par les
Archives départementales de la Somme
en collaboration avec
le Service éducatif des Archives

EXPOSITION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Centre Culturel de la Somme
61, rue Saint-Fuscien - Amiens
du 2 novembre au 16 décembre 1990

Musée Départemental
de l'Abbaye de Saint-Riquier
du 9 février au 10 mars 1991

LE 38e CONCOURS DE L'HISTORIEN DE DEMAIN
(1991)

Thème :

"L'EAU"

A partir d'un cas concret propre à votre commune ou à votre département, vous étudierez un exemple précis que vous pourrez limiter dans le temps comme par exemple :

- l'eau autrefois : (porteurs d'eau, les bains, le thermalisme...) ;
- l'eau et la vie quotidienne (lavoirs, puits...) ;
- l'eau et l'agriculture (irrigation, sécheresse...) ;
- l'eau et l'industrie (moulins, usines...) ;
- l'eau aujourd'hui (pollution, l'eau domestiquée, barrages, les adductions d'eau...).

Notez bien : la création des canaux, le transport fluvial et la mer sont exclus du sujet. Limite chronologique : jusqu'en 1960 environ.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
DIRECTION DES SERVICES D'ARCHIVES

INSPECTION ACADEMIQUE
DE LA SOMME

ARCHIVES DE LA SOMME
entrée
14266

T.D.S. n° 37 - Amiens, juin-septembre 1990.

Comme chaque année, nous publions un numéro de **T.D.S.** destiné plus spécialement aux maîtres et élèves de l'**école élémentaire.** Ce numéro, préparé en collaboration avec le groupe histoire-géographie du Conseil départemental de formation, comprend des notes et compléments pédagogiques plus développés que dans les T.D.S. ordinaires.

Le **thème de l'eau,** outre son actualité, a été retenu afin de permettre un travail approfondi en relation avec l'**exposition "Pays de Somme, pays de l'eau. XVIe-XVIIIe siècles",** qui sera présentée au **Centre culturel de la Somme du 3 novembre au 16 décembre 1990.** Cette exposition, oeuvre conjointe de la Direction des services d'archives et du Service éducatif, sera ouverte aussi bien au grand public (selon les horaires habituels du Centre culturel) qu'aux scolaires (sur rendez-vous ; visites libres ou visites commentées). Cinq grands domaines sont abordés de façon plus ou moins complète : **la terre et l'eau ; l'eau et les transports ; l'eau et l'industrie ; l'eau et la vie quotidienne ; la mer.**

Ce numéro 37 de T.D.S. présente une sélection de 20 documents tirés de l'exposition, choisis parmi les plus "pédagogiques". Ainsi, maîtres et élèves pourront préparer et exploiter leur visite à partir de données concrètes. A tous les niveaux d'enseignement on pourra élaborer à partir de ce thème des P.A.E., des travaux interdisciplinaires, des classes du patrimoine... Le Service Educatif des Archives est ouvert à toutes demandes dans ce sens et se tient à la disposition des enseignants, tant pour des conseils que pour l'organisation de **visites de l'exposition et de séances de travail sur documents complémentaires.** (contacter X. LOCHMANN, le lundi, en période scolaire ; au 22.92.59.11, poste 137, entre 10 h et 17 h).

Anne-Marie COUVRET
Directeur des Services
d'Archives de la Somme

Xavier LOCHMANN
Professeur responsable
du Service éducatif

Publié avec le concours financier du Conseil général de la Somme

CONSEIL GENERAL de la SOMME

Transcription :

"Ensuit l'estimation des graines et légumes et outils à usage d'hortillon étant en lad. maison laquelle a été faite juste valleur par Jean Bte Cossetier et françois Lemaire hortillons pris et choisis par les parties et desquels avons pris le serment au cas requis :

24 - premièrement six mannes d'ognon estimé huit livres.

25 - Item un restant d'ognon pour planter estimé quatre livres.

26 - Item un restant d'échalotte pour planter estimé quinze sols.

27 - Item un restant d'aricot à planter estimé quatre livres.

28 - Item deux oudragues estimé douze livres.

29 - Item deux avirons et quatre perches estimé vingt quatre sols.

30 - Item deux civières et un pique estimé trente six sols.

31 - Item sept fourches estimé soixante dix sols.

32 - Item deux arrosoirs de bois et une de fer blanc estimé vingt sols.

33 - Item trois louchets et deux pelles de bois estimé cinquante sols.

34 - Item deux coignets et un hache estimé quatre livres.

35 - Item quatre vingt six mannes d'ozier à usage d'ortillon, deux vents, un crible de peau, estimé douze livres.

36 et d^{er} - Item deux batteaux et une chaine de fer estimé cinquante six livres.

après quoi en la compagnie desd. Cossetier et Lemaire et des comparans susnommés nous nous sommes transportés sur les pieces d'aire qui suivent.

scavoir sur une pièce d'aire située à la Voirie contenant 30 verg. appartenant à la succession ou s'est trouvé environ vingt pieds d'arbres pommiers estimé avec la boture des saulles huit livres.

sur une pièce d'aire au marais de St Pierre et con^{t} 15 verg. acquise par lad. Fisseux depuis la mort de son mari remise en oiselle, lad. remise avec les rames estimé quatre livres.

sur une pièce d'aire de 40 verg. à la Cauchette app^{te} a la V^{ve} de son chef ou se sont trouvés environ trente pieds de cerisiers et les bois d'une grange estimé quatre livres.

et enfin sur deux pièces tenantes ensemble au mal acquis con^{t} 5 quartiers app^{t} à la D^{ele} Simon ou se sont trouvé trois Voyes de rames sèches et une soixantaine de fagots estimé dix huit livres.

plus une demie voye de rames vertes, la remise d'oiselle et le fumier jeté sur partie de lad. terre estimé dix huit livres.

Etant revenus en lad. maison lesd. Cossetier et Lemaire ont signé..."

Document 1

Si cela en tout les
aicés, de la ville qui sont des
c'est-à-dire marais
jardins, légumes, au nombre
de plus de cinq cens tous isolés
et entourés de canaux propres à porter
de petits bateaux pour y mener les boues
de la ville et les engrais, et en
rapporter les légumes nécessaires
non seulement à la ville, où il y a
plus de soixante mille ames
mais encore aux lieux autour
et des graines et des semences à tous
les pays bas, ces aicés seront
dans une ruine presque entière ne
pouvant plus être amendés par la
voye des limons, et les légumes
qui en proviendront, seront très
considérablement déchus, ne pouvant
plus être transportés à la ville, à
pleins bateaux, mais sur des
petits de barque, ce qui sera infiniment
onereux à tout le peuple.
Il y a apparence que cet inconvénient
et les oppositions qu'on fera
toute la ville, si elle avoit lieu

Montdidier

a monseigneur monseigneur

monseigneur jintendans de picardi
supliemblemt les habitans corps et
communte de montdidier assamblé a lamanieu
ordinre et acoutumé au son de lacloche
pour deliberer et opterir la permisson
de tiresre des tourbe dans leur marais
pour leur chofage de cest anné atandu
la cherté du bois

Ce consideres monseigneur il vous plaise
nous permettre tiresre leur chofage atourbe
pour cest anné les supliant ne seseront
doffrir leur vaux a dieu pour la proso
perité de votre grandeur proserité le 19 mars
mil cent cens quatre vingt deux et adonst
signe Beurgeois Legrand gerous

Renvoyons la presente requete au Sr Du Cortet

16. août 1737.

Declarations à faire pour l'impo du Dépêchement du Marquentaire

Jur. 1. C. 129.

DE PAR LE ROY.

JACQUES-BERNARD CHAUVELIN,

Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, Intendant de Juſtice, Police, Finances, & des Troupes de Sa Majeſté en Picardie, Artois, Boulonnois, Pays conquis & reconquis.

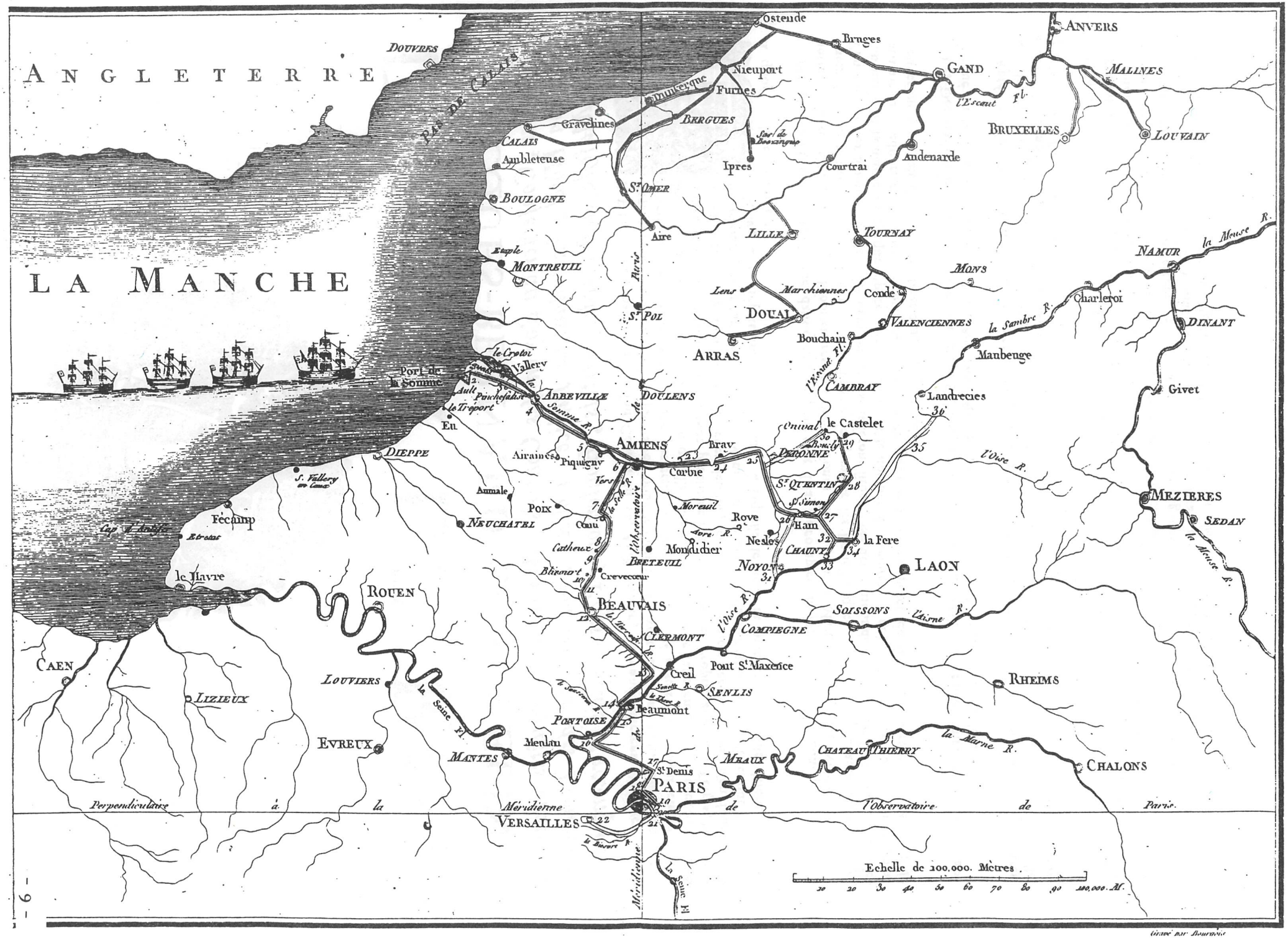
LE ROY ayant par Arrêt de ſon Conſeil du 16. Avril dernier, ordonné differens Ouvrages dans le Pays appellé vulgairement Marquentaire, pour le mettre à couvert des inondations cauſées tant par les irruptions des eaux de la Mer, que par celles du Pays ; Sa Majeſté auroit bien voulu en avancer la dépenſe, ſauf néanmoins l'Impoſition qu'Elle veut & entend en être faite en quatre années ſuivantes & conſecutives, à commencer en l'année prochaine 1738. ſur tous les Proprietaires des Terres, Fermes & autres Biens qui y ſont ſitués : à l'effet dequoi, leſdits Proprietaires ſeront tenus d'en fournir leurs déclarations, pour ſur icelles être par Nous procedé avec le plus d'égalité & de juſtice qui Nous ſeroit poſſible, à la répartition de la ſomme à laquelle ſe trouvera monter la dépenſe deſdits Ouvrages. A quoy voulant parvenir :

NOUS ORDONNONS que dans quinzaine pour tout délay, à compter du jour de la publication qui ſera faite de notre preſente Ordonnance, les Proprietaires des Biens Fonds ſitués dans le Marquentaire, ſoit Nobles, Roturiers, Exempts & non Exempts, Privilegiez & non Privilegiez, même les Eccleſiaſtiques, ſeront tenus, chacun en droit ſoy, d'en fournir aux Syndics des Paroiſſes dans leſquelles ils ſeront ſituez, des déclarations détaillées & certifiées d'eux, leſquelles contiendront la nature de chaque eſpece deſdits Biens, & le nombre de meſures ; à peine contre ceux qui n'y auront point ſatisfait dans ledit temps, d'être impoſez au double de ce qu'ils auroient dû payer de ladite Impoſition ; & ceux qui ſe trouveront avoir fait de fauſſes déclarations, au quadruple.

Les Déclarations qui auront été fournies auſdits Syndics, ſeront auſſi-tot par eux remiſes au Sieur de Saint-Jullien, notre Subdelegué en la Ville de Ruë, pour Nous être envoyées, & ſur icelles proceder à la répartition des ſommes à impoſer.

Aprés que le Rôle de répartition, qui contiendra generalement tous les Biens que chacun des Proprietaires aura declarés ſera dreſſé, il en ſera fait lecture à la Porte de l'Egliſe, par une perſonne que Nous commettrons à cet effet, laquelle recevra les dénonciations contre ceux des Proprietaires qui n'y ſeront point compris faute de déclarations, & contre ceux qui les auront fait fauſſes ; afin de leur faire ſubir la peine qu'ils auront encourüe.

Leſdits Syndics independamment des déclarations qu'ils recevront des Proprietaires des Terres, ſeront tenus, à peine de cinquante livres d'amende, de dreſſer un Etat general de tous les Biens qui ſont ſituez dans leurs Paroiſſes, lequel contiendra le nom de chaque Proprietaire, le nombre de meſures de Terres qui lui appartiennent, ſoit en labour, Prairies, Bois, Marais, Pâtures & autres de quelque nature qu'elles ſoient ; lequel Etat il remettra en même temps que les déclarations, à notredit Subdelegué de Ruë, auquel Nous Enjoignons de tenir la main à l'exécution de notre preſente Ordonnance, qui ſera lûë, publiée & affichée par-tout où beſoin ſera, à ce que perſonne n'en ignore. Fait à Amiens ce ſeize Aouſt mil ſept cens trente-ſept. *Signé*, CHAUVELIN. *Et plus bas*, Par Monſeigneur, BLONDEAU.


ANGLETERRE
LA MANCHE
PAS DE CALAIS
DOUVRES
Ostende
Bruges
ANVERS
Nieuport
GAND
MALINES
Dunkerque
Furnes
l'Escaut Fl.
BERGUES
Gravelines
CALAIS
Ambleteuse
BRUXELLES
LOUVAIN
Ipres
Courtrai
Audenarde
BOULOGNE
S.t OMER
Aire
LILLE
TOURNAY
NAMUR
la Meuse R.
MONTREUIL
Etaple
Lens
Marchiennes
MONS
Conde
Charleroi
DOUAI
S.t POL
VALENCIENNES
la Sambre R.
DINANT
Bouchain
ARRAS
Manbeuge
l'Escaut Fl.
CAMBRAY
Landrecies
Givet
Port de la Somme
le Crotoi
Vallery
Ault
Pocheffaire
ABBEVILLE
DOULENS
le Treport
Eu
Somme R.
le Castelet
Onival
Roye
PERONNE
AMIENS
Brav
DIEPPE
Airaines
Piquigny
Corbie
l'Oise R.
MEZIERES
S. Vallery en Caux
S.t QUENTIN
S.t Simon
SEDAN
Aumale
Poix
Vere R.
la Selle R.
Moreuil
Rove
Ham
Fecamp
Cap d'Antifer
NEUCHATEL
Conu
Nesles
la Fere
Cathieux
Mondidier
CHAUNY
Etretat
Avre R.
LAON
le Havre
Blismart
Crevecoeur
BRETEUIL
NOYON
ROUEN
BEAUVAIS
l'Oise R.
SOISSONS
Aisne R.
la Meuse R.
CLERMONT
COMPIEGNE
CAEN
Pont S.t Maxence
Creil
RHEIMS
LIZIEUX
LOUVIERS
la Seine Fl.
Thoue R.
SENLIS
Beaumont
PONTOISE
EVREUX
Meulan
MANTES
MEAUX
CHATEAU THIERRY
la Marne R.
CHALONS
S.t Denis
PARIS
Perpendiculaire à la Meridienne de l'Observatoire de Paris.
VERSAILLES
Le Bievre R.
La Seine Fl.
Meridienne
Echelle de 100,000. Metres.
10 20 30 40 50 60 70 80 90 100,000. M.

Article 51.

Les Constitution des Municipalités Sera Changées Et elles aurons toutes un regime uniforme.

Article 52.

La Daroisse ne peut Sempecher de Vous faire Connoitre Le Domage a Nous Causé par Le Canal de Picardie, elle Suposte le Tout de quarante Cinq Journeux des Communes tant par le Cord du Canal, Coutres Josées, et Nos Mêmes Les intrepreneurs de la partie de ladite paroisse ont tirée Jusqu'a Six pointes et Meme Sept des Courbes Dans lesdits Coutres Josées et la Mauvaise terre auparavant que D'arriver a la Courbe il la Jette du Coté de la partie qui Nous Reste a faire paître Nos Bestiaux,

Article 53.

~~Depuis il y a eu quelque paroisse qui ont été Domagés~~ des leurs dittes Communes et la paroisse dudit Blangy na Jamais été aucunement Domagé

Article 54 Et Derniere

De la il Sensuit a Cause dudit Canal Nous ne pouvons plus avoir que la Moitié des Bestiaux que Nous avions Cy Devant et par des Mêmes Moyens Nous ne pouvons plus faire les Mêmes engrais a Notre petit Terroire que Les Terres Sont Très Modiques et ne pouvoir rien Recueillir Sur nos dittes terres la paroisse achetent du Du bleds Mêmes les laboureurs Sont obligés d'en acheter Dans les années le Plus Fertiles.

Noms des Rivières ou Canaux Navigables	Lieux ou elles commencent à porter Bateaux		Leurs Embouchés	Longueur de la Navigation selon la Carte	Genre de Navigation dans les Saisons				Grandeur des Bateaux				Charges des Bateaux	
	dans les hautes Eaux	dans les basses Eaux			en pleine charge	à portion de Charge	à vide	flottables	les plus grands		les plus petits		les plus grands	les plus petits
									long.	larg.	long.	larg.		
									d	d	d	d		
Généralité d'Amiens														
la Somme	à Corbie		dans la Mer	48,000 toi	en hiver	au 1/3 en été			64.	12	50	12	100,000 li	60,000 li
Lauregne	à Moreuil		dans la Somme	10,000	en hiver	au 1/3 en été			64	12	50	12	100,000	60,000
la Ancre	à Montreuil		dans la Mer	9,000	les barques et les petits Batiments le remontent									
Canal de St. Omer à Calais	dans l'Aa		dans la mer à Calais	17,000	en hiver	au 1/3 en été			60.	9	28	5	60,000	10,000
Can. de Guines	à Guines		dans le Canal de Calais	3,000	en hiver	aux 2/3 en été			28	5	...	...	10,000	-----
Can. d'Ardres	à ardres		idem	4,000	en hiver	aux 2/3 en été			28	5	...	...	10,000	-----
C. de Picardie	à Lafere		dans la Somme	8,000	-----	-----	-----	-----	64	12	50	12	100,000	60,000
			Total ...	99,000 toi										
Généralité de Soissons														
l'Aisne	à Ch.au Portien		dans l'Oise	59,000 toi	en hiver	au 1/3 en été			80	12	...	...	115,000	-----
l'Oise	à la fere		dans la Seine	24,000	en hiver	1/3e en été			130	12.	72	6	350,000	70,000
Canal et Rivière d'Ourq	à la ferté milon		dans la Marne	13,000	-----	1/3 en Montant			56.	12	...	...	64,000	
la Marne	à Trilé la françois		dans la Seine	26,000	en hiver	-----	-----	-----	120	18	42	14	200,000	60,000
Le Vaudy	à taille Fontaine		dans l'Aisne	-----	-----	-----	-----	6000 toi						
La Couvre	à Couvre		dans l'Aisne	-----	-----	-----	-----	5000						
Le Soignenil	à long pont		dans Ourq	-----	-----	-----	-----	5500						
			Total ...	120,000 toi				16,500 toi						

Transcription :

..."NOUS INTENDANT SUSDIT ORDONNONS

ARTICLE PREMIERE

... que les Gribanniers continüeront de Voyturer à Tour de Rôle les Marchandises et Denrées de S. Vallery à Abbeville, à Amiens et autres lieux de la Rivière de Somme et desdits lieux jusqu'à S. Vallery...

III - Que lesdites Barques seront bien Agrées de Cordages, avec chacune leur mast et une Voille couverte de Foeuillets legers et d'une Toille Cirée où Gaudronnée, et seront Garnies de Bancs en dedans pour conduire d'Abbeville à Amiens en un jour, et le lendemain de la Ville d'Amiens à Abbeville aussi en un jour touttes sortes de Personnes avec leurs Pacquets et Hardes.

IV - Faisons défenses aux Gribanniers de recevoir dans charque Barque plus vingt Personnes, par chacune desquelles il leur sera payé, sçavoir pour la Voyture de chacune desdites personnes et le port de ses Hardes, jusqu'à la concurrence de trente livres pesant et au dessous 40 sols d'Abbeville à Amiens, et quinze sols pour le retour...

V - Deux Enfans de l'âge de dix ans et au dessoûs, de même que la Mère, ou Nourrice avec son Enfant, ne seront comptés que pour une Personne et ne payeront que pour un.

VI - Pourront les Conducteurs desd. Barques pour la commodité du Commerce se charger de petits Paquets et Balots de marchandises du poids de Cent livres et au dessous, jusqu'à la concurrence de cinq à six cens livres pesant seulement...

VII - Les trois Barques partiront chaque Semaine pour Amiens, l'une le Lundy, l'autre le Mercredy, et l'autre le Vendredy à cinq heures du matin en Esté, et pendant l'Hyver immédiatement après la cloche sonnée pour l'ouverture des Portes d'Abbeville, pour y aller dans le jour, et en repartir le lendemain de la Ville d'Amiens à sept heures du matin, sans que soûs pretexte et à déffaut de Personnes ou de Balots, de Marchandises, en nombre, et quantité que dessûs, le départ, ou retour desdites barques puisse être retardé, quand même il ne se présenteroit Personne pour partir.

VIII - Il sera arrêté un Rôle de tous les Maîtres et Veuves de Maîtres Gribanniers pour y prendre suivant l'Ordre du Tableau le nombre de Maistres suffisant pour la conduite de chaque barque...

XI - Il sera choisi par les anciens de lad. Communauté deux d'entr'eux pour veiller à l'entretien desd. barques, les nettoyer, laver, ballayer, les faire amarer et attacher en lieu de sûreté, avoir soin des Agrès et les mettre à l'abry pour délivrer le tout en bon état aux Maistres en Tour qui feront les Voyages, lesquels seront tenûs de les remettre de même à leur retour, à peine de payer solidairement le dommage..."

Document 8

109. Sacs farine N.re — 28945.
31 D.o — 2.D — 8206.
140. — 37147.

Nous Officiers Municipaux D.t St Valery
Certifions que les farines portées en la
presente Lettre de voiture, sont destinées
pour le District d'Amiens, En of —
dequoy nous avons Signé et fait —
apposer le Sceau de la Ville
Les dits jour, mois & an.
Duquesnoy J. B.te Hurlebe
Blavet

Le Gribaucier fera viser
la presente lettre de voiture par
les Citoyens officiers Municipaux
d'Abbeville /.

A Saint-Valery, ce 23. Janvier 1793. L'an 2.e de la Republique
françois

Citoyens

A la garde de Dieu & conduite de Claude Charles Morel
Voiturier ordinaire de cette Ville
Nous vous envoyons Cent quarante Sacs de farine dont Cent
neuf Sacs de premiere qualité, & trente six de seconde, provenant
de celle adressé par le Citoyen Ministre de l'interieur, aux —
Officiers Municipaux de cette Ville

marquées comme en marge, pesant Ensemble Trente sept mille
Cent quarante Sept Livres
lesquelles vous étant rendues bien conditionées, en
vous lui en paierez
la Voiture, à raison de Vingt Sols du Cent pésant
pour toute chose; & à faute d'arriver dans
le tems marqué, vous lui diminuerez de Voiture
Nous avons l'honneur d'être,

Vos très-humbles Serviteurs,
Les Cens.rs J. Manes et fils
Thirone

A Mrs Citoyens
Administrateurs du Directoire
du District.
A Amiens /.

Vin de Soiſſons le muid, ... 1. l. 5. ſ.
Vin des environs de Paris le muid, . . . 1. l. 15. ſ.
Verjus & Vinaigre reduits au muid, . . 1. l. 3. ſ. 6. d.

SIXIE'ME TARIF,
depuis Abbeville juſqu'à La Ferre.

A

Acier le cent peſant, ... 9. ſ.
Alun le cent peſant, . . . 9. ſ.
Avoine le muid de Paris, . . . 12. ſ.
Ardoiſe le millier, ... 9. ſ.
Aricots au muids de Paris, . . . 12. ſ.

B

Beurre le cent peſant, ... 9. ſ.
Bled le muid de Paris, ... 12. ſ.
Bois de teinture le cent, ... 9. ſ.
Bois à bâtir le cent de Solives, . . 4. l. 10. ſ.
Bois à brûler, la Corde, ... 11. ſ.
Bois Merain le millier, ... 18. ſ.
Bouteilles de terre & de verre au cent de compte, 4. ſ.
Briques le millier, ... 11. ſ.

C

Cendre le cent peſant, ... 9. ſ.
Chanvre le cent peſant, ... 9. ſ.
Charbon de Bois le ſac, ... 9. ſ.
Charbon de terre au Baril peſant trois cens, 9. ſ.
Cidre le muids, ... 1. l. 10. ſ.
Cloux le cent peſant, ... 9. ſ.
Cordage & Fiſcelle le cent peſant . . 9. ſ.
Cuirs de toutes Eſpeces, le cent peſant, . 9. ſ.

Draperies

D

Draperies & autres étoffes le cent peſant, . 11. ſ.
Drogueries pour les Apotiquaires le cent peſant, 11. ſ.

E

Eau de vie la pipe, ... 1. l.
Etain le cent peſant, ... 9. ſ.
Ecorce de cheſne le cent peſant, . . 9. ſ.
Epiceries le cent peſant, ... 9. ſ.

F

Fagots le millier, ... 15. ſ.
Fers de toutes eſpeces le cent peſant, . . 9. ſ.
Fil de chanvre & lin le cent peſant, . . 11. ſ.
Foin le cent de dix livres peſant, . . 11. ſ.
Fromages le cent peſant, . . . 9. ſ.
Féves au muid de Paris, . . . 12 ſ.
Farines au ſac de deux cens livres, . . 4. ſ. 6. d.

G

Glaces de miroirs au cent peſant, . . 11. ſ.
Graines de Lin, Navette, Colzas, Moutarde & autres pour le jardinage, le cent peſant, . 11. ſ.
Grais, même pour les Entrepreneurs des Fortifications, au cent de compte, . . 9. ſ.

H

Harangs le legs compoſé de douze barils, vingt-quatre & demi, ou quarante-huit un quart, . 2. ſ.
Huiles de toutes ſortes au cent peſant, . . 9. ſ.
Houblons le cent peſant, . . . 9. ſ.

F

I

Indigo le cent peſant,	1. l. 4. ſ.
Jambons le cent peſant,	18. ſ. 6. d.

L

Laines le cent peſant,	11. ſ.
Lard le cent peſant,	9. ſ.
Lattes à bâtir, le millier,	18. ſ.
Lin le cent peſant,	11. ſ.
Livres reliez ou non reliez au cent peſant,	11. ſ.

M

Miel le cent peſant,	13. ſ.
Moluë en tonne au cent peſant,	9. ſ.
Moluë au cent de poignée,	1. l. 4. ſ.
Mercerie au cent peſant,	11. ſ.

O

Olives au cent peſant,	11. ſ.
Orges le muid de Paris,	18. ſ. 6. d.

P

Papier & Parchemin au cent peſant,	11. ſ.
Peaux & Pelleteries le cent peſant,	1. l. 7. ſ.
Porcelaines, Fayances le cent peſant,	1. l. 7. ſ.
Paille au cent de bottes,	5. ſ.
Pierre à bâtir le cent de pieds en quarré,	4. ſ. 6. d.
Plaſtre au muid de Paris,	5. ſ.
Plomb au cent peſant,	4. ſ. 6. d.
Pois au muid,	5. ſ.
Plumes à faire lit au cent peſant,	8. ſ.

Poiſſons d'eau douce chaque batteau,	3. l. 5. ſ.

Q

Quinquaillerie le cent peſant,	9. ſ.

S

Sabots le cent de paire,	8. ſ.
Saumons en tonne le cent peſant,	8. ſ.
Savons le cent peſant,	8. ſ.
Sucre le cent peſant,	8. ſ.
Suif & Chandelle le cent peſant,	8. ſ.
Sel au muid,	5. l. 8. ſ.
Seigle le muid de Paris,	15 ſ.

T

Tapiſſerie le cent peſant,	11. ſ.
Tabac le cent peſant,	11. ſ.
Thuilles le millier,	8. ſ.
Toilles le cent peſant.	11. ſ.
Tourbes à la charretée,	6. ſ.

V

Verre à vitrer & autres le cent peſant,	11. ſ.
Vin piece jauge de Laon,	5. l. 8. ſ.
Vin de Champagne la queuë,	5. l. 8. ſ
Vin de Bourgogne le muid,	3. l.
Vin de Soiſſons le muid,	2. l.
Vin des environs de Paris,	2. l. 10. ſ.
Verjus & Vinaigre reduits au muid,	1. l. 10. ſ.

Ordonne ſa Majeſté que pour leſdites Marchandiſes qui ſeront voiturées depuis La Ferre juſqu'à Abbeville, il ſera payé les droits fixez & reglez par le Tarif ci-deſſus: Sçavoir, de La Ferre à Saint Quentin comme d'Abbeville à Amiens; de La Ferre à Ham comme d'Abbeville à Corbie; de La Ferre à Perronne

DISTRICT D'AMIENS.

MUNICIPALITÉ de Gamechon

TABLEAU énonciatif de la nature & situation des Moulins existans dans la Commune de Gamechon — fourni en conséquence de la Lettre de la Commission des Subsistances & Approvisionnemens de la République, du 13 Frimaire, & demandé par Arrêté du District d'Amiens, du 25 dit même mois.

NOMBRE des MOULINS.	NATURE. Sont-ils à vent? Sont-ils à eau?	SITUATION Par rapport aux grandes Routes, aux Communes, aux Rivieres, en un mot, aux lieux favorables aux transports de terre ou d'eau.	PERFECTION. Méchanique: font-ils de belles Farines? en font-ils une grande quantité? (Exprimer la quantité en quintaux ou cent livres pesant poids de marc).	RETARD Ou repos forcés, occasionnés par le travail des réparations, les grosses ou basses eaux, les glaces ou autres obstacles naturels.	OBSERVATIONS.
Deux	a Leau	un dans le milieu de la municipalité et l'autre au bout du Village tous deux a une lieue de la grande Route	farine commune faisant trois quartiers de bled froment a l'heure pesant un quintaux et soixante livres de moitié pamel et moitié bled,	Suivant les circonstances il seront quelquefois quarante jours dans le courant de l'année sans que leurs Moulins puissent tourner	Il sont observés que quand il vient des eaux sauvages qui degradent leurs digue il seront dans soixante jours sans tourner de plus ils sont tous deux sujet aux basses eaux surtout l'été, et quand l'hiver est rude, ils sont sujet a des glaces tres souvent et ils ne travaillent jamais toujours faute d'ouvrage

Nous Maire & Officiers Municipaux de Gamechon — vérifications faites, certifions les déclarations ci-dessus sinceres & véritables, le quatre Nivos — l'an deux de la République françoise, une & indivisible. Le tout Servant les declaration et Renseignements desdit Meuniers et avons Signé les jours mois et an ci dessus —

graillet maire Caron officier Carle fils officier

Document 11

Mg

A Monseigneur
Monseigneur d'Invau, Intendant De Picardie

Monseigneur.

Supplient Treshumblement Les Meuniers occupsant les Moulins à Leau scitués sur Le coulant de la Rivière d'Avre, dont L'origine prend sa Source à Avricourt passant par Royglise, la Ville de Roye Saint Mard, Falvert, Saint Auriy, L'échelle, Thiancourt, Braches Guerbigny, et Varcy. - - - - - - - - - - - -

Disant que Les fontes, des neiges de L'hyver dernier, ont jnnondé Les prairies, que par les Ravins, Les Ruisseaux Sources, fontaines, et la Rivière d'Avre Sont Remplis des terres, Rivéraines, et immondices, Ce qui fait un tort Considerable Aux Suppliants, Et pour un bien public par Manque D'Eau, Et Est si Vray que Les Moulins a Leau qui Cy devant faisoient dix a douze Sequiets de farine Sont Reduits a N'y pouvoir faire deux ou trois par Chacun Jour. Que de plus a certains Endroits La rivière d'Avre A perdu Son Lit ordinaire, principalement depuis le Moulin de Falvert Jusqu'au Moulin de Saint Auriy, Ce qui pourroit Meriter L'attention De Votre Grandeur, Et dautant plus que lors qu'il passe des trouppes par La Ville de Roye, Et qu'il Est question de faire farines pour le pain des Etappes, Les Suppliants Etant privez du Coulant Deau de la Riviere se trouvent hors d'Etat de pouvoir fournir. En pareil Cas il Est arrivé que Lon a été obligé de faire Voiturer dubled a six, a sept Lieues de distance de la Ville de Roye pour faire des farins pour Le pain des Etappes; Pour Lors, Les Suppliants, Et Autres particuliers, En Lannée 1749. presenterent Requête A Monseigneur Chauvelin, Intendant de picardie, Et Ce pour pareil Subjet. Sur Lexposé Monseigneur Chauvelin En fit La Representation A Sa Majesté, En Son Conseil d'Etat, Le 9. Janvier, 1749. Arrêt Rendu Par Sa Majesté, qui a Ordonné, que par tels officiers des Maitrises particulières des Lieux, ou autres personnes que Les Sieurs Commissaires départis, Et le Grand Maître des Eaux Et forets De la province de picardie, pourront Commettre, il Sera fait incessament des Visittes, Et dressé des procés Verbaux avec assistance D'Experts qui Seront aussi par Eux Nommez. de L'Etat actuel Des Lieux Subjets aux innondations, Et des Causes D'y celles Ainsi que des Remedes que Lon y peut aporter.

Memoire

DU DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARCHIVES
C 7051

Les habitans du fauxbourg de St pierre ont donné ——
depuis trois a quatre ans plusieurs requetes a Messieurs
Les maire et Echevins de La ville d'amiens, Expositives
que Le marais de St pierre etoit anneantie par Couvert de
deux a trois pieds d'Eau, que Les prés et Les Jardins
du dit fauxbourg etoient egalement inondés, que si on
n'y travailloit pas Les recoltes des foins seroit totalement
perdue ou que du moins on ne depouilleroit que tres peu
de mauvais foin par Le trop Long Sejour des Eaux qui
feroient pourrir Les racines des herbes.

que dans Les Jardins et aires La terre etant trop trempée
on ne pourroit rien depouiller, que Les racines des arbres
pourriroient et qu'ils se renverseroient au moindre Vent

que Le marais n'etant d'aucun usage Les habitans se
verroient dans La neccessité de se defaire de leurs bestiaux
n'ayant rien pour Les nourrir pendant L'eté

que si on Laissoit cette masse d'Eau se dissiper par la
Gelée et par Le soleil, L'Eté Le plus sec ne pourroit La dessecher
que d'ailleurs cette Eau echauffée par Les rayons du soleil
se Corromproit et porteroit dans L'air des Vapeurs Contagieuses

qu'il seroit par La meme raison de L'interet public
que toutes Les petites fossés qui separent Les Jardins et Les
prés ainsi une Eau Courante, parceque L'Eau de ces
fossés n'ayant aucun Cours, ne manque pas de se
Corrompre aux premieres chaleurs et reste dans ces
Etats Jusqu'aux gelées

Ils Continuoient enfin par Supplier Messieurs Les magistrats

L'Eau a Sejourné dans
ces Etats depuis La fin
d'8bre 1768 Jusque
a La fin d'avril 1769

demeura en 1770

demeure en 1771

Et demeure encore
a present

Les prés nont pas
donné deux recoltes
et Les regains ont
été perdus.

il ne peut depuis 6 ans
venir aucun arbre
dans Les Bas Jardins

on prend depuis 2 ans
L'habitude de faire
paturer Les Bestiaux
dans Les champs, ce qui
porte un grand interet
aux cultivateurs

c'est ce que on n'a que trop
Eprouvé depuis 2 ans.

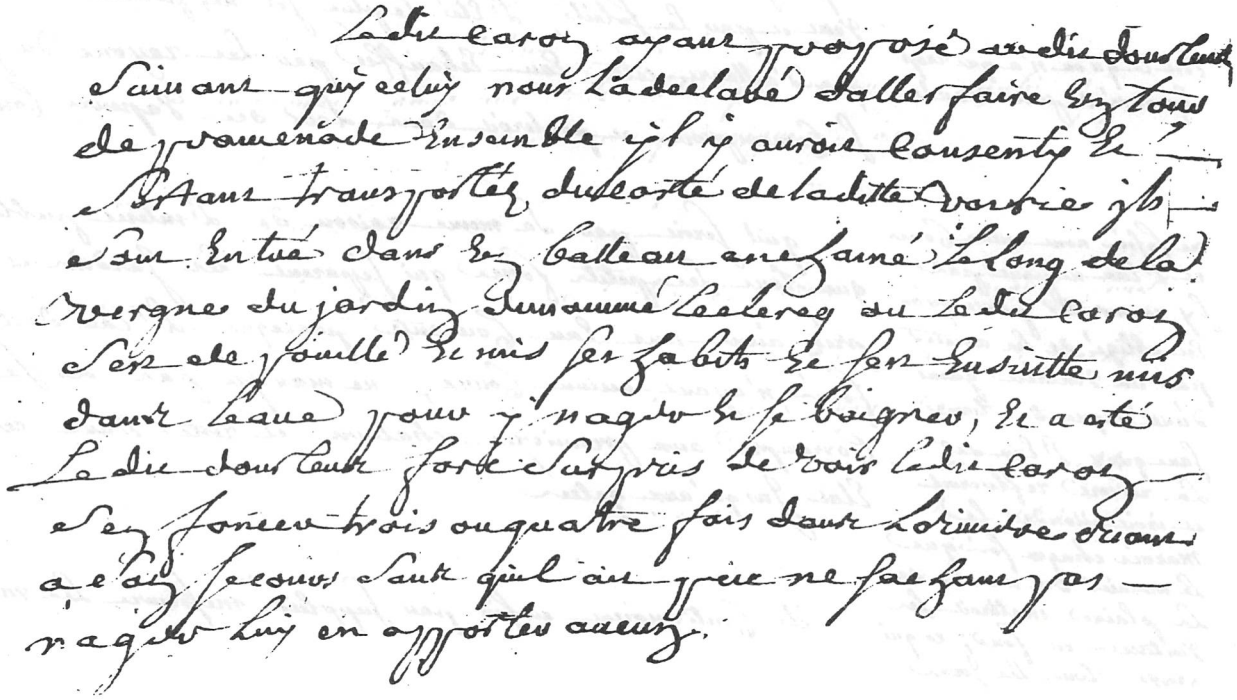
ces fossés nont aucun Cours
et L'Eau ne peut pas
s'y renouveller parce qu'on
est obligé de les arretter
par un Pontaire garni
d'une Digue de terre
sans quoy L'Eau de
La riviere refluerait
et iroit inonder Le
marais chaque fois que
Le meunier du moulin de
La plaine mettroit ses
Pontaires en fond; ce qui
arrive tous Les Jours

Transcription :

"L'an mil sept cent seize le vingt quatre juin sur les cinq heures de relevée Nous Charles Ducastel avocat en Parlement au bailliage et siège présidial d'Amiens bailly général du temporel du chapitre d'Amiens, sur l'advis quy nous a esté donné qu'il y avoit sur le bord de la rivière de Somme à l'entrée du lieu de la Voirie quy conduit de cette ville au lieu dit L'agrapain le cadavre d'un particulier quy s'est trouvé noyé dans laditte rivière, Nous nous sommes transporté audit lieu... ou estant arrivé avons trouvé ledit cadavre ayant les pieds dans l'eau et le corps tout nud que avons reconnus et ainsy que plusieurs particuliers... estre celuy du nommé Caron musicien et maitre joueur de violle... Et sur ce quy nous a esté déclaré que ledit Caron avoit quitté ses habits dans le jardin de françois Leclercq hortillon... à l'effet de se baigner nous nous y sommes transporté... et là avons trouvé dans la maison dudit Leclercq les habits cy après déclarés, sçavoir une chemise de toile de lin, un justeaucorps une veste et cullotte de drap... laquelle veste est garnie de bouttons d'argent sur bois ; une paire de bas de fil blanc une paire de soulliers un col de cravatte de toille blanche, une perruque de couleur chastain et un chapeau..."

suit le procès-verbal de la déposition des témoins :

"... Ledit Caron ayant proposé audit Dourlens suivant qu'yceluy nous l'a déclaré d'aller faire un tour de promenade ensemble il y aurait consenty et s'estant transportés du costé de laditte voirie ils sont entrés dans un batteau enchainé le long de la vergne du jardin du nommé Leclercq ou ledit Caron s'est dépouillé et mis ses habits et s'est ensuitte mis dans l'eau pour y nager et se baigner, et a esté ledit Dourlens fort surpris de voir ledit Caron s'enfoncer trois ou quatre fois dans la rivière criant à son secours sans qu'il ait pu ne sachant pas nager luy en apporter aucun..."



Document 14

DE PAR LE ROI.

ÉTIENNE-JEAN-FRANÇOIS-MARIE DALIGRE,

Maître des Requêtes, Intendant de Picardie & Artois.

INTENDANCE C 7664

ON FAIT SÇAVOIR, que le Jeudi vingt-neuvième jour de Novembre 1753, deux heures de relevée, il ſera pardevant Nous, en notre Hôtel à Amiens, procédé définitivement, & ſans aucune remiſe, à l'Adjudication au rabais & moins diſant, des Ouvrages à faire pour la conſtruction de cinq Fontaines dans ladite Ville d'Amiens, & de la conduite des Eaux dans chacune d'icelles, dont la première au Marché au Feur, la ſeconde ſur la Chauſſée & vis-à-vis Saint Leu, la troiſième Rue Saint Jacques, la quatrième à l'entrée de la Halle du côté de la Rue de Beauvais & la cinquième au Marché au Bled; le tout ſuivant les Plans, Profils, Élévations, & Devis qui ont été dreſſés, dépoſés dans notre Secrétariat, deſquels il ſera donné communication, & toutes perſonnes ſeront reçûes à faire des offres & moins dites, & tenues de donner bonne & ſuffiſante caution pour la ſureté de leur entrepriſe.

Document 15

marché, & le matin des jours de marché, on vendra à Abbeville, devant la porte de la maiſon de feu M. Broutelles, Avocat, rue S. Gilles, des Habits, Linges, Dentelles, Bijoux, Argenterie, Meubles, Livres & autres Effets; trois Voitures ſur quatre roues, dont une n'a pas encore ſervi, & l'autre eſt un Vis-à-vis; un Cabriolet à deux places & à trois, au moyen d'un eſtrapontin, qui ſe mene en flêche par une pompe, ou en brancard; un autre Cabriolet à une place, avec un cheval excellent & fin, propre à cette Voiture.

Eaux Minérales de Roye.

Cette découverte que nous avons annoncée dans notre Feuille du 19 Mai, N° 20, eſt un objet aſſez important pour que nous y revenions & que nous en donnions quelques détails.

Les Habitans de Roye ſe félicitoient de reſpirer un air ſain, de jouir d'une bonne terre; ils ignoroient qu'ils fuſſent poſſeſſeurs d'une Eau ſalutaire qui ſe trouve à un petit quart de lieue de leur Ville. Cette Eau eſt vraiment minérale, ferrugineuſe, de la même claſſe, de la même vertu que la Royale de Forges. Les eſſais faits avec les infuſions de galle & de bois de Bréſil ont donné, avec celle-ci, une belle teinte de bleu de Perſe, & avec celle-là, une couleur de rouge foncé, ce qui ne laiſſe aucun doute ſur les principes ferrugineux dont cette Eau abonde. D'ailleurs le fonds & les parois de la Fontaine & du Ruiſſeau par où elle s'écoule, ſont revêtus d'une rouille épaiſſe qui eſt un vrai ſafran de Mars. Ainſi cette Eau doit être, comme celles auxquelles elle eſt analogue, la panacée de pluſieurs maladies chroniques, des vapeurs, des grandes migraines, des foibleſſes d'eſtomach, des pâles couleurs, des jauniſſes, des commencemens d'hydropiſie, des coliques hépatiques, des palpitations de cœur, des cours de ventre opiniâtres, des affections mélancoliques, des ſuppreſſions de règles ou d'hémorroïdes, de la ſtérilité, des fleurs blanches, des chaleurs d'entraille & de reins, de la dyſurie occaſionnée par des graviers ou des glaires dans la veſſie, enfin des convaleſcences difficiles après des fièvres de toute eſpèce.

Cette Fontaine a ſur les autres Fontaines minérales placées ordinairement dans des Marais étouffés & inabordables, l'avantage d'être ſituée dans une prairie agréable & d'un abord facile. De bonnes chauſſées conduiſent à Roye, qui eſt ſur la route de Paris en Flandres, à vingt-deux lieues de cette Capitale, dix d'Amiens, ſept de Compiègne, cinq de Noyon. Les Malades trouveront dans Roye des logemens commodes, un Médecin habile pour les guider ſûrement dans l'uſage des Eaux, & dans les Habitans une ſociété aimable, dont l'agrément aidera à leur prompt rétabliſſement.

Les Officiers Municipaux de Roye ont déja fait travailler à cette Fontaine, dont la ſource ſortant d'une roche, forme un petit baſſin ſur la grève & s'écoule très-promptement, ne laiſſant aucun dépôt nuiſible à la ſalubrité de l'Eau. M. de Romanet, Seigneur de Villers-lès-Roye & du terrein où eſt la Fontaine, qui s'occupe de choſes utiles dans l'âge où l'on ne ſonge qu'aux plaiſirs, s'eſt réſervé celui d'en faire les ornemens.

Ainſi tout ſera réuni pour aſſurer aux Eaux minérales de Roye le droit de partager la confiance avec leurs aînées. Déja pluſieurs Malades en ont éprouvé l'efficacité. Elle eſt atteſtée par M. Boulanger, Médecin réſidant en cette Ville & très-connu dans la Province par ſon habileté, & par feu M. Marteau, auſſi grand Chymiſte que Médecin, dont l'éloge ne doit point avoir de borne, comme nos regrets n'auront point de fin.

Quis deſiderio ſic modus tàm cari capitis!
Horat. Od. 24, l. 1.

Dans la Relation (Feuille N° 20) du ſéjour de Madame la Dauphine à Soiſſons, il s'eſt gliſſé des erreurs que nous croyons devoir rectifier.

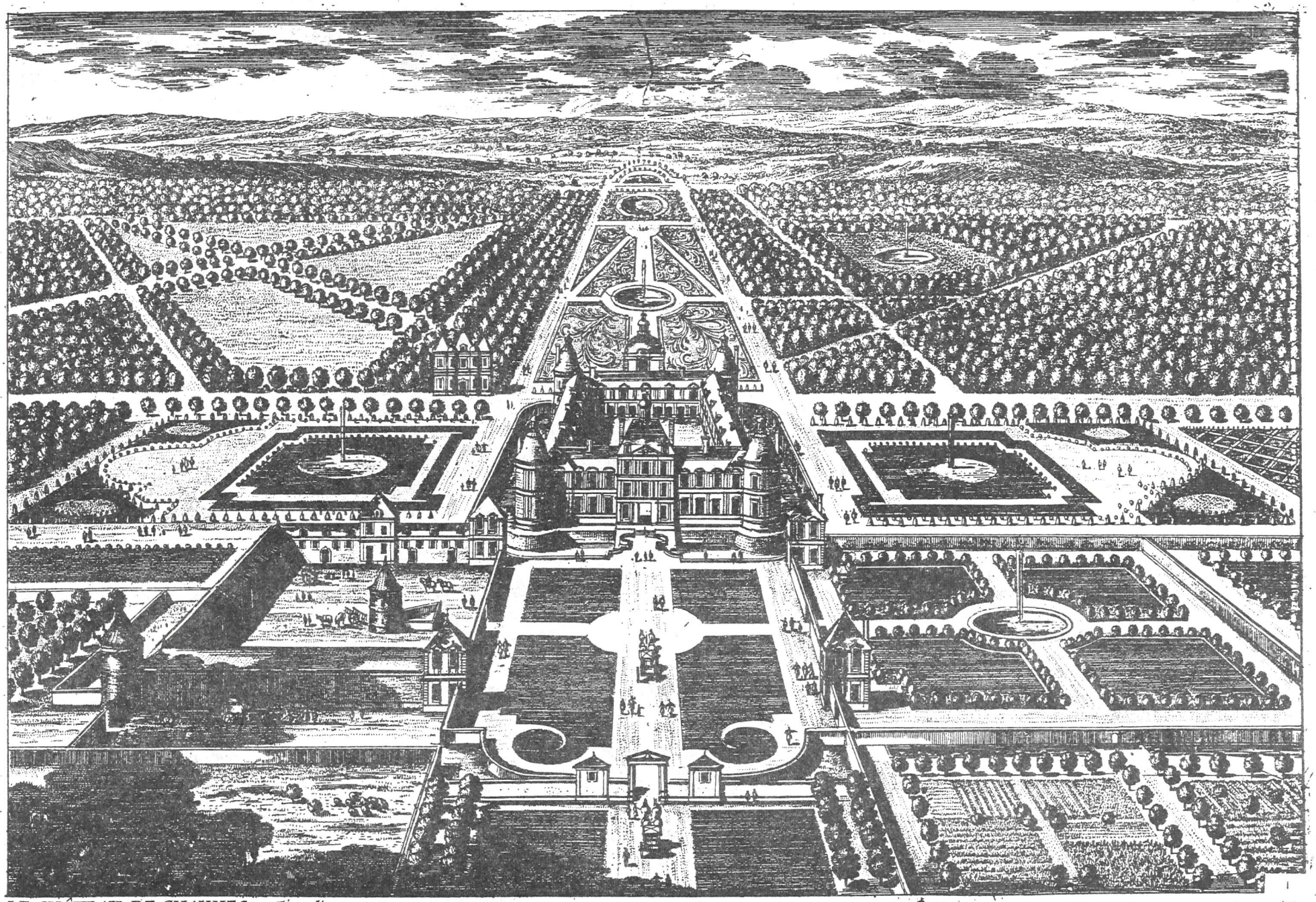
Le Tableau au-deſſus de la porte de l'Hôpital, repréſentoit un Pauvre François à qui une Aigle deſcendant vers lui rapportoit un pain qu'elle tenoit dans ſon bec, & au-deſſous étoient les paroles du Pſeaume que nous avons citées.

Parmi les grandes Illuminations qu'on a remarquées à Soiſſons pendant le ſéjour de Madame la Dauphine, celles qui étoient placées vis-à-vis la porte de l'Evêché ont été exécutées par les ordres des Officiers Municipaux.

Au-deſſus de la Porte de l'Evêché, comme au-deſſus de celle de l'Intendance, étoient les Armes tranſparentes de Monſeigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine, accompagnées d'illuminations.

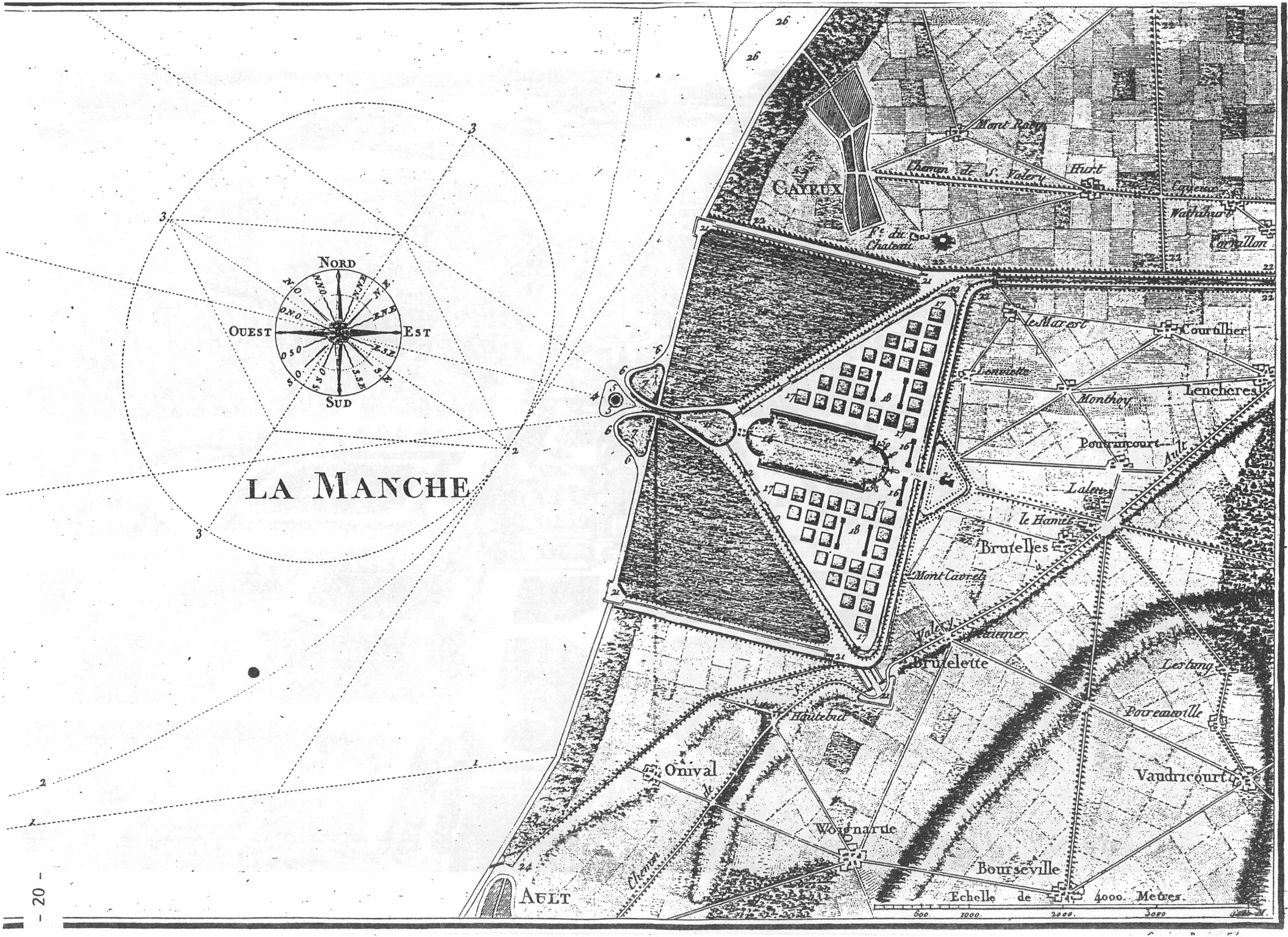
Nous ajoutons au récit que nous avons fait, que vers les 11 heures du matin 14 du mois de Mai, M. le Duc de Choiſeul étant arrivé à Soiſſons pour y ſaluer Madame la Dauphine, MM. les Officiers de la Compagnie de la Ville ont eu l'honneur de lui être préſentés par M. le Marquis de Beaumont, Colonel du Régiment de La Fère, qui commandoit toutes les Troupes, au lieu de M. de Barbanſon.

M. l'Evêque de Soiſſons a ſaiſi l'occaſion du ſéjour de Madame la Dauphine pour donner aux Habitans de cette Ville de nouvelles marques de ſa bienveillance: il a envoyé à M. le Maire de la Ville environ ſix cent billets pour les faire diſtribuer au principales perſonnes de la Ville; il en a lui-même envoyé à tous les Eccléſiaſtiques, tant de la Ville, que des environs; ces billets ſervoient de paſſeport pour les premières places du Feu d'artifice tiré le 12. Les autres Habitans entroient alternativement; enſorte qu'autant qu'il a été poſſible chacun a pu jouir de la magnificence de cette Fête.



LE CHÂTEAU DE CHAUNES en Picardie

A Paris Chez I Mariette rüe St Iacques à la Victoire et aux Colonnes d'hercules


LA MANCHE
NORD
SUD
OUEST
EST
CAYEUX
Mont Ruby
Chemin de S. Valery
Hurt
Cayeux
Wathiaux
Carillon
Fe du Chateau
le Marest
Courtilier
Lenchères
Monthoy
Pourpincourt
Ault
Laleux
le Hamel
Brutelles
Mont Lavrel
Brutelette
Les Etangs
Pourcauville
Haubert
Onival
Vaudricourt
Woignarue
Bourseville
Chemin
AULT
Echelle de 4000. Metres.
600. 1000. 2000. 3000.

Compte, que Rend par devant vous, e Monseigneur Dinvau, intendant De picardie, jacques Lefebvre) marest de St vallery sur somme, chargé suivant L'ordonnance du dix aoust mil sept cent soixante trois, de La recette, & depense du droit ordonné par Larrest du conseil du 21 may 1750, etre levé, & perçu, sur le frét des navires, & dalleaux, qui apporteront de la mer des marchandises, & denrées, dans le port dudit St vallery, a raison de trois deniers pour Livre dudit frét; Lesdittes recette, & depense, a commencer du premier janvier mil sept cent soixante trois, jusques au trente Un decembre, ensuivant

Recette

Premier chapitre
De Recette

FAIT Recette Le comptable de la somme de quinze mil huit cent quatre vingt dix livres neuf sols /

pour Les droits des trois deniers pour Livre qu'il a perçu sur Le frét des navires, depuis Le premier janvier 1763, jusques au 31 Xbre ensuivant

Sçavoir

Vû Les declarations	1763					
des Maitres de	1er					
navires rapportées						
par Le Comptable						
au precedent pied						
sans fait mirman						
qui en encourt						
en chacune						
article de recette						
du present Chapitre						
Somme de recette	31	Adrien Le villain, venant de dieppe chargé d'harangs, a fait de frét L 120m, ce qui seroit pr Les 3d pr Lre			1	10
		pierre Lievens, venant de dunk, chargé de coupperose, a fait de frét L 260m, ce qui seroit pour Les 3d pr Lre			3	5
		Benoit groüet, venant du havre, a fait de frét L 225m, ce qui seroit pr Les 3 pr Lre			2	16
		Evert douves, venant de Larochelle, chargé d'eaudevie, a fait de frét L 2762m ce qui seroit pr Les 3d pr Lre			26	5
	ide	Wme moriton, venant de Rotterdam, a fait de frét L 650m, ce qui seroit pour Les 3d pour Livre			8	2
	fevrier 1er	jan claasen Kuiper, venant de Larochelle chargé d'eaudevie, a fait de frét L 5483m, ce qui seroit pr Les 3d pr Lre			63	10
	ide	jan Walles, venant de Larochelle, chargé d'eaudevie, a fait de frét L 5312m, ce qui seroit L			66	8
				L	159	16

1763				
	Ci contre	£ 668	12	9
mars 28	charles Le vasseur, venant de la rochelle, chargé d'eaudevie, a fait de frét £ 3040tx, ce qui seroit pour les 3ds pr £ ij	38	»	»
avril 6	jean Stal fromentin, venant du havre, a fait de frét £ 168tx, ce qui seroit pour les 3ds pr £ ij	2	2	0
12	mathurin noblet, venant de caën, a fait de frét £ 250tx, ce qui seroit pour les 3ds pour £ ij	3	2	6
14	françois marie picard, venant de marseille, chargé de savon, huille, & cotton, a fait de frét £ 9209tx, ce qui seroit pour les 3ds pr £ ij	11	12	0
15	jean cointrel venant de dunkerque, chargé de soude a fait de frét £ 250tx, ce qui seroit pr les 3ds pr £	3	2	6
idd	Louis Breton venant de larochelle, chargé d'eaudevie, a fait de frét £ 3200tx, ce qui seroit pr les 3ds pr £ ij	40	0	0
25	Abrend van velsen, venant de rotterdam, chargé d'allun, a fait de frét £ 600tx, ce qui seroit pour les 3ds pr £	7	10	»
26	jacques philippe, venant de newcastel, chargé de charbon, a fait de frét £ 700tx, ce qui seroit pr les 3ds pr £	8	15	0
28	Louis porré, venant du havre, a fait de frét £ 216tx ce qui seroit pour les 3ds pr £ ij	2	12	6
29	pierre Sieven, venant de dunkerque, chargé d'allun & plomb, a fait de frét £ 270tx, ce qui seroit pour les 3ds pr £	3	7	6
idd	Louis perré venant de nantz, chargé de bois & d'ardoise, a fait de frét £ 1800tx, ce qui seroit pr les 3ds pr £ ij	17	10	0
30	Louis Dequiet, venant de caën, a fait de frét £ 60tx, ce qui seroit pr les 3ds pour £	»	15	»
idd	jean Bte Lefoille, venant de marseille, chargé de savon, huille, & cotton, a fait de frét £ 7255tx ce qui seroit pour les 3ds pr £	90	13	3
mai 2	jan elaasen Huiper, venant de rotterdam, chargé de poivre & bois, a fait de frét £ 2730tx, ce qui seroit pour les 3ds pr £	34	2	6
9	jacob maldiek, venant de rotterdam, de relache en ce port n'a fait aucun frét			
idd	Louis porré, venant du havre, a fait de frét £ 213tx, ce qui seroit pour les 3ds pr £	2	13	0
11	Nicolas Dubamel, venant de dieppe, chargé de soude, a fait de frét £ 110tx, ce qui seroit pour les 3ds pr £ ij	1	7	6
		£ 847	18	6

L 3e B. N° 40.

Navires bongrois

Paris le 13 Juin 1792.
L'an 4eme de la Liberté.

Envoyé copie d'une lettre au district d'Abbeville le 19. dudit avec priere d'y donner la plus grande publicité dans son arrondissement le dimanche suivant.

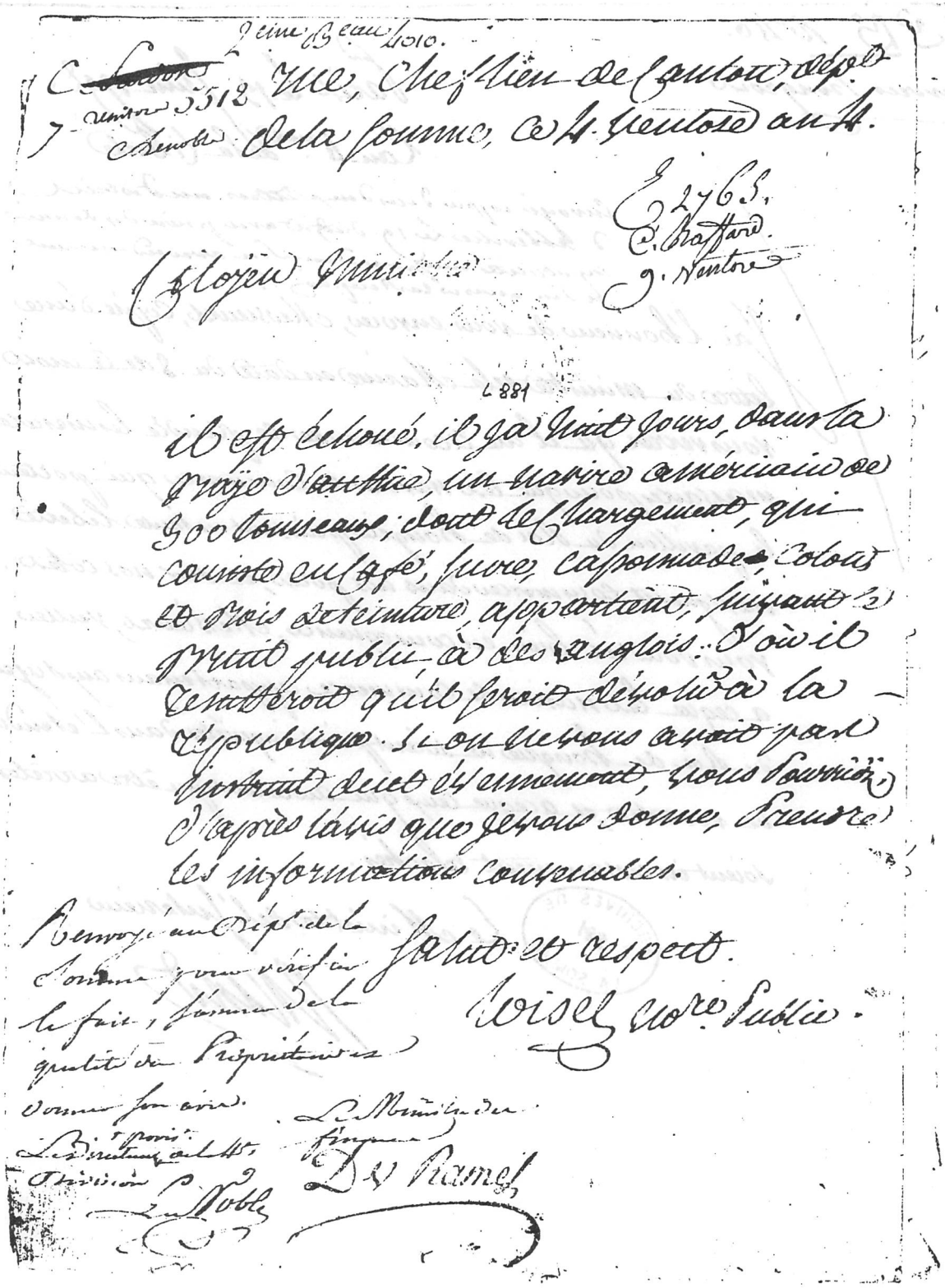
J'ai l'honneur de vous envoier, Messieurs, copie d'une lettre du Ministre de la Marine en date du 8 de ce mois. vous verrés qu'il me recommande de prendre les mesures necessaires pour que les navires de Commerce qui portent le pavillon du Roi de Bougie puissent en toute liberté navigueret commercer dans nos ports, et sur nos coteaux. vous voudrés bien en consequence, Messieurs, veiller a ce que les navires de Commerce appartenans aux sujets du Roi de Bougie ne soient point inquiétés dans l'etendue de vos coteaux, et a ce que ceux qui auraient pu être arrêtés soient incessamment relachés.

ARCHIVES DE LA SOMME L 881

Le Ministre de l'Interieur

Dumouriez

MM les Md.rs du Département de la Somme



Transcription :

"Citoyen ministre
Il est échoué, il y a huit jours, dans la Baÿe d'Authie, un navire américain de 300 tonneaux, dont le chargement, qui consiste en café, sucre, cassonnade, coton et bois de teinture, appartient suivant le bruit public à des anglois. D'où il résulteroit qu'il seroit dévolu à la République..."

NOTES ET COMPLEMENTS

I - LA TERRE ET L'EAU

- Document 1 : Inventaire après décès de Nicolas Porcher, hortillon. 6/7 mars 1772. Extraits. Transcription. A.D. Somme, 1 B 2572.

Présentation :

Jardins maraîchers entourés d'eau, façonnés sans relâche par l'homme depuis le moyen âge, les hortillonnages appartiennent au paysage amiénois. **L'inventaire après décès** de Nicolas Porcher permet d'évoquer **l'activité des hortillons** : outils, semences, modes de culture, pièces de terre... (on procédait à un inventaire précis des "meubles, effets, titres et papiers" chaque fois qu'une succession posait problème : héritiers mineurs, absence d'héritiers, contestations,...).

manne : pannier tressé du hortillon.

oudrague : pelle métallique à long manche, servant à tirer le limon du fonds de l'eau.

louchet : bêche.

la verge est une mesure de superficie ; subdivision du journal, il en existait 42 sortes dans la Somme : ici, vraisemblablement, **verge du bailliage d'Amiens**, valant à peu près **42,2 m2.**

Exploitation :

. le jardinage, hier et aujourd'hui : outils, produits, techniques,...

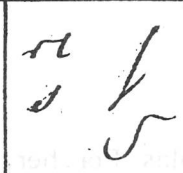
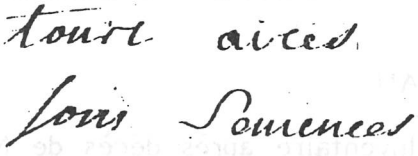
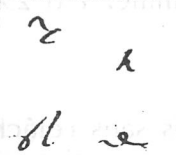
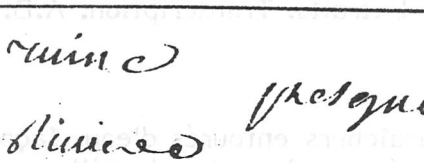
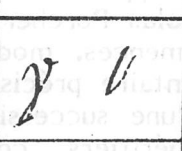
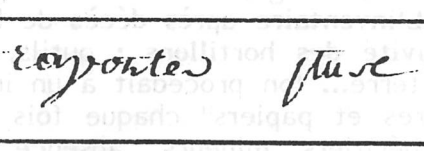
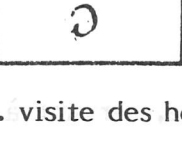
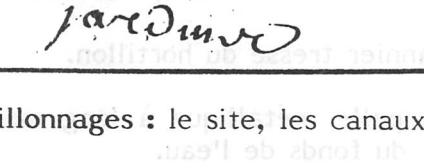
- Document 2 : Supplique de l'évêque et des chanoines de la cathédrale d'Amiens au Parlement de Paris contre un projet de canal joignant la Somme à l'Oise. 16 avril 1725. Extrait. A.D. Somme, 4 G 1310/9.

Présentation :

Les hortillonnages **"jardins à légumes, au nombre de plus de cinq cens tous isolés et entourés de canaux propres à porter de petits bâteaux pour y mener les bouës de la ville et les engrais, et en rapporter les légumes"** sont menacés par ce projet de canal, qui détournant l'eau, empêcherait tout transport par bateau destiné à ces jardins.

Exploitation :

. Paléographie

formes variées des s			tous sont aires semences
les r			ruine rivière presque
p			raporter plus
d			jardins

. **visite des hortillonnages :** le site, les canaux, les bateaux.

. étude des **rapports ville-jardins maraîchers,** dans le texte et aujourd'hui.

- Document 3 : Requête des habitants de Montières à l'Intendant de Picardie pour obtenir la permission de tirer de la tourbe de leur marais. 19 mars 1782. A.D. Somme, C 976/11.

Présentation :

La tourbe est un matériau qui résulte de la décomposition à l'abri de l'air et en milieu humide de débris végétaux. Elle abonde dans les marais de la vallée de la Somme. Une fois extraite, elle peut être utilisée comme **combustible** après 5 ou 6 semaines de **séchage.** Les communautés villageoises, propriétaires de marais, étaient tentées d'exploiter cette richesse soit pour l'usage personnel des habitants, soit pour se procurer des revenus par l'adjudication d'une portion de marais à tourber. **L'Intendant contrôle très sévèrement l'exploitation des tourbières,** soucieux d'empêcher le gaspillage d'un patrimoine précieux. C'est lui qui autorise le tourbage et en fixe les limites. Dans le cas présent, il charge son subdélégué de faire constater "la nécessité, utilité et possibilité du tourbage demandé" et de faire reconnaître le terrain à tourber en cas d'avis favorable. Le 3 juin, après enquête, l'Intendant donne son autorisation, à concurrence de 3 voitures de tourbe par ménage.

Traduction :

"Supplient humblement les habitants, corps et communauté de Montières assemblés à la manière ordinaire et accoutumée au son de la cloche pour délibérer et obtenir la permission de tirer des tourbes dans leur marais pour leur chauffage de cette année attendu la cherté du bois.

Ce considéré Monseigneur il vous plaise nous permettre tirer leur chauffage (de la) tourbe pour cette année, les suppliants ne cesseront de faire leurs voeux à Dieu pour la prospérité de votre grandeur..."

Exploitation :

. la marque du tourbage dans les **paysages actuels.**

. **l'utilisation de la tourbe** de nos jours.

. **l'histoire** de la tourbe en Picardie.

- Document 4 : Ordonnance de J.-B. Chauvelin, Intendant de Picardie, sur l'obligation pour les propriétaires de biens-fonds situés dans le Marquenterre d'en faire la déclaration aux syndics des paroisses où ils se trouvent. 16 août 1737. A.D. Somme, C 1541/44.

Présentation :

Nous retrouvons ici l'omniprésent **commissaire du roi** non plus comme tuteur des communautés villageoises, mais comme responsable des **travaux publics** et de la **fiscalité.** Face aux **"inondations causées tant par les irruptions des eaux de la mer que par celles du pays",** le roi a ordonné de réaliser des travaux d'assèchement du Marquenterre. Afin de répartir **"avec le plus d'égalité et de justice"** possible, la somme imposée sur les propriétaires pour financer les travaux, un recensement des biens est effectué à partir des **"déclarations détaillées"** de chacun. On notera que tout le monde est concerné, "nobles, roturiers, exempts et non exempts,...".

Exploitation :

. **le Marquenterre** : étude topographique à partir de la carte I.G.N.

. **les inondations récentes** en Picardie maritime.

. l' "Etat général de tous les biens...": un pré-cadastre. Etude du **cadastre** et de son rôle.

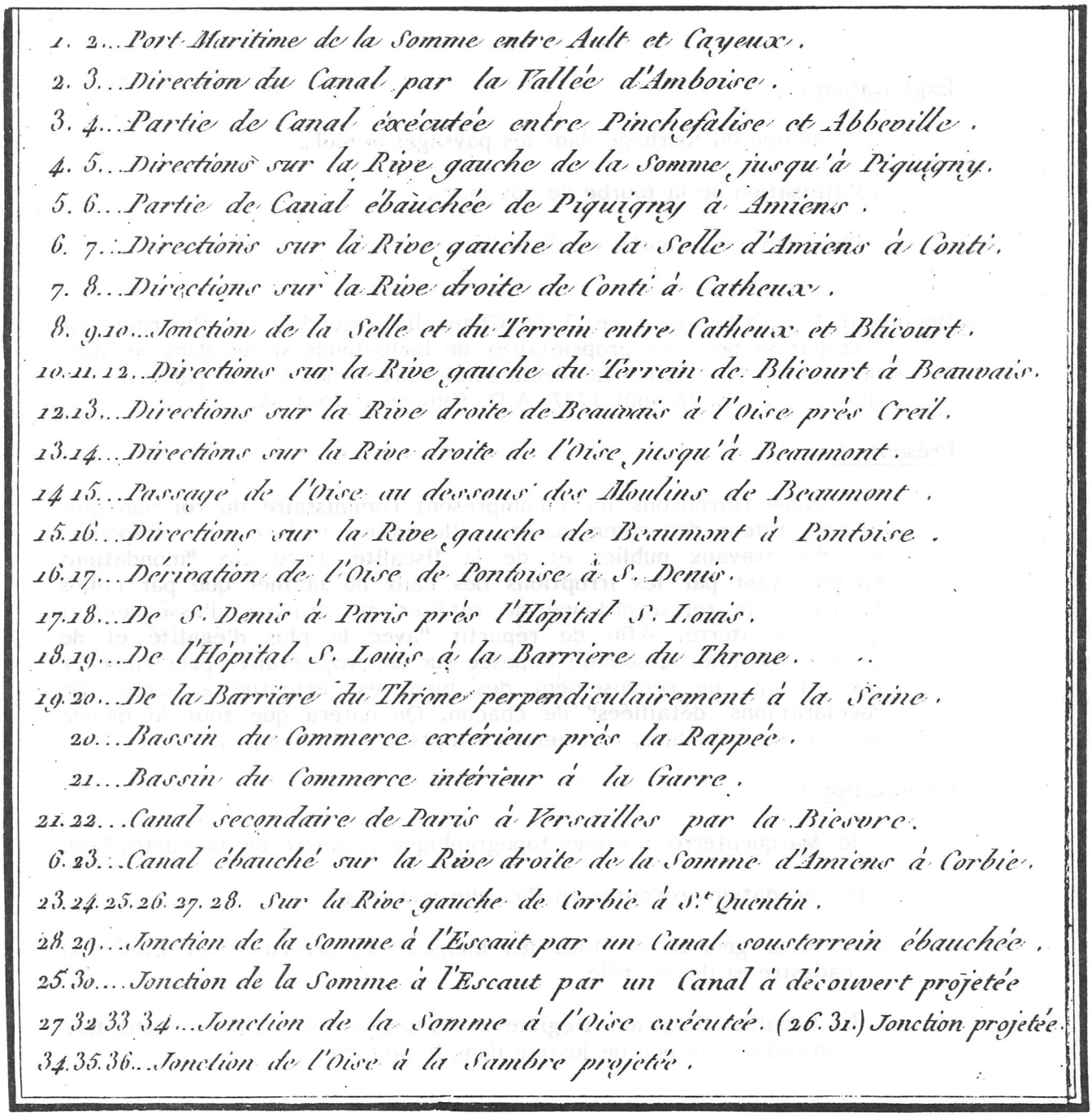
. **la fiscalité d'Ancien Régime** : les inégalités ; ici une tentative d'introduire un peu de justice dans le système.

II - L'EAU ET LES TRANSPORTS

- Document 5 : "Plan général du Canal projeté de la mer à Paris par Amiens et Beauvais, et de ses embranchements avec les canaux exécutés, projetés et approuvés pour les départements du Nord et de l'Est". Tiré de "Navigation intérieure de la République...", Amiens, an IV. A.D. Somme, 4 J 113.

Présentation :

L'amélioration des transports, et notamment celle des voies navigables est une préoccupation constante au XVIIIe siècle. La carte reproduite ici présente un projet de liaison Paris-Manche par la Picardie, projet soutenu par les commerçants amiénois.


1. 2...Port Maritime de la Somme entre Ault et Cayeux.
2. 3...Direction du Canal par la Vallée d'Amboise.
3. 4...Partie de Canal éxécutée entre Pinchefalise et Abbeville.
4. 5...Directions sur la Rive gauche de la Somme jusqu'à Piquigny.
5. 6...Partie de Canal ébauchée de Piquigny à Amiens.
6. 7...Directions sur la Rive gauche de la Selle d'Amiens à Conti.
7. 8...Directions sur la Rive droite de Conti à Catheux.
8. 9.10...Jonction de la Selle et du Terrein entre Catheux et Blicourt.
10.11.12..Directions sur la Rive gauche du Terrein de Blicourt à Beauvais.
12.13...Directions sur la Rive droite de Beauvais à l'Oise près Creil.
13.14...Directions sur la Rive droite de l'Oise jusqu'à Beaumont.
14 15...Passage de l'Oise au dessous des Moulins de Beaumont.
15.16...Directions sur la Rive gauche de Beaumont à Pontoise.
16.17...Dérivation de l'Oise de Pontoise à S. Denis.
17.18...De S. Denis à Paris près l'Hôpital S. Louis.
18.19...De l'Hôpital S. Louis à la Barriere du Throne.
19.20...De la Barriere du Throne perpendiculairement à la Seine.
20...Bassin du Commerce extérieur près la Rappée.
21...Bassin du Commerce intérieur à la Garre.
21.22...Canal secondaire de Paris à Versailles par la Bievre.
6.23...Canal ébauché sur la Rive droite de la Somme d'Amiens à Corbie.
23.24.25.26.27.28. Sur la Rive gauche de Corbie à S.t Quentin.
28.29...Jonction de la Somme à l'Escaut par un Canal sousterrein ébauchée.
25.30....Jonction de la Somme à l'Escaut par un Canal à découvert projetée
27 32 33 34...Jonction de la Somme à l'Oise exécutée. (26.31.) Jonction projetée.
34.35.36...Jonction de l'Oise à la Sambre projetée.

Légende du doc. 5 (fac-simile de l'original).

Exploitation :

- les canaux et voies navigables aujourd'hui : le réseau, les problèmes, la navigation fluviale.

- Document 6 : Extrait du cahier de doléances de Blangy-Tronville. 15 mars 1789. A.D. Somme, B 311.

Présentation :

Afin de rendre la Somme navigable de Saint-Simon à Amiens, un canal, dit "Canal de Picardie" est creusé à partir de 1770. Ici les habitants de Blangy se plaignent des dommages que leur apportent les travaux. Non seulement ceux-ci leur font perdre une partie de leurs biens communaux, sans indemnité, mais encore, "la mauvaise terre" est rejetée sur leurs pâtures. Il en résulte une diminution du nombre de bestiaux qu'ils peuvent élever, une baisse de leur production de fumier, qui à son tour provoque un déficit en céréales sur le territoire de la paroisse et la nécessité d'en acheter.

Exploitation :

. biens communaux et **pratiques communautaires**

. opposition entre **l'intérêt général** (ici la construction du canal) et les **intérêts particuliers** (ici les droits collectifs des villageois).

- Document 7 : "La navigation intérieure du royaume de France, présentée dans tous ses développements actuels..." 1787. Extraits. A.D. Somme, C 1384/20.

Présentation :

Cet état des "rivières ou canaux navigables" des généralités d'Amiens et de Soissons précise à la fois la longueur des portions navigables de ces voies d'eau, la taille et la capacité de transport des bateaux, les périodes de navigation possible à pleine charge ou à charge partielle.

Exploitation :

. **cartographie** des cours d'eau picards au XVIIIe s.

. **calcul** : conversion des données en mesures décimales.

. **comparaison** avec la situation actuelle : longueur des voies navigables (voir Atlas de Picardie) et taille des bateaux.

→ les longueurs des cours d'eau sont exprimées en **toises** (1 toise = 1m95 environ)
→ les dimensions des bateaux sont exprimées en **pieds** (1 pied = 32,5 cm)
→ la charge des bateaux est exprimée en **livres, poids de marc** (1 livre= 490 g environ)
→ **attention, la virgule n'a pas de sens décimal** : à la première ligne, **lire 48 000 toises, 100 000 livres, 60 000 livres**

- Document 8 : Ordonnance de B. Chauvelin, intendant de Picardie, sur le transport des voyageurs et des marchandises entre Saint-Valery et Amiens. 30 décembre 1720. Extraits. Transcription. A.D. Somme, C 1385/15.

Présentation :

Saint-Valery sert de port de transit entre la navigation maritime et la navigation fluviale. Il y a rupture de charge avec transbordement des marchandises sur des bateaux plats, appelés **gribannes.** Jaugeant 20 à 30 tonneaux ces barques quittent Saint-Valery à marée montante; elles recourent à des équipes de haleurs pour les passages difficiles. Les **gribanniers** font aussi le service des voyageurs. Leur **communauté** est turbulente. Elle détient un **quasi-monopole** du transport sur Somme, un tour de rôle étant organisé entre les maîtres gribanniers. Ici il est refusé au dénommé Jacques Brusque d'organiser un service de transport de voyageurs entre Abbeville et Amiens. Les trois petites barques prévues à cet effet seront rachetées par la communauté des gribanniers qui assurera le service projeté.

- Document 9 : Lettre de voiture. 23 février 1793. A.D. Somme, L 1514.

Présentation :

Claude Charles Morel, voiturier d'Abbeville, est chargé de faire transporter de Saint-Valery à Amiens, par gribanne, cent quarante sacs de farine destinés aux administrateurs du district d'Amiens. Le coût du transport lui sera payé 20 sols les cents livres de poids (environ 49 kg).

- Document 10 : "Tarifs des droits que le Roy en son Conseil veut et ordonne être païez... pour les Marchandises et Denrées qui seront voiturées par eau depuis Saint-Vallery jusqu'à La Ferre, et depuis La Ferre jusqu'à Saint-Vallery". 19 septembre 1724. A.D. Somme, C 1369/1.

Présentation :

Le tarif reproduit ici concerne le trajet Abbeville-La Fère par la Somme et le Canal Crozat. Celui-ci, dont la construction est décidée par l'édit de septembre 1724, ne sera achevé qu'en 1738.

Les denrées sont classées par ordre alphabétique.

Exploitation :

. recherches sur les **poids et mesures**

. **classification des produits** concernés

. recherches sur l'**origine des produits**

N. B. : "Le cent pesant" : 100 livres, poids de marc : 49 kg environ
le muid de Paris : 274 litres environ
une pipe : communément 393 litres environ

III - L'EAU ET L'INDUSTRIE

- Document 11 : "Tableau énonciatif de la nature et situation des Moulins existant dans la commune de Famechon..." 4 nivôse an II. A.D. Somme, L 1875.

Présentation :

Le maire et les officiers municipaux dressent un état des moulins de leur commune en précisant leur nombre, leur nature, leur situation, leur capacité et les circonstances de leur repos forcé.

Exploitation :

. les moulins : se reporter à la brochure publiée par la sous-commission histoire géographie de l'E.D.R.A.P. SOMME : "Les moulins dans la Somme", Amiens, C.R.D.P., 1986.

. vocabulaire :

1 quartier (région de Poix : 39 litres)
1 quintal (environ 104 livres-poids)
1 livre (environ 490 grammes)
pamelle : variété d'orge

- Document 12 : Supplique des "meuniers occupant les moulins à l'eau scituez sur le coulant de la Rivière d'avre" à l'intendant. 18 août 1755. A.D. Somme, C 1356/1.

Présentation :

L'approvisionnement en eau des moulins est un sujet brûlant. Les riverains se plaignent souvent des inondations causées par les eaux de retenue. Les meuniers gémissent, comme ici, devant la **pénurie d'eau.** Le curage des rivières peut apporter une solution. Encore faut-il savoir qui s'en chargera.

Exploitation :

. l'eau, force motrice, hier et aujourd'hui

. le curage des rivières

. pour les moulins, cf. ci-dessus, doc. 11

IV - L'EAU ET LA VIE QUOTIDIENNE

- Document 13 : Mémoire sur les inondations des marais et jardins du faubourg Saint-Pierre d'Amiens. 1772. A.D. Somme, C 703/4.

Présentation :

Les marais, prés et jardins du faubourg Saint-Pierre sont fréquemment inondés (pendant 6 mois en 1768-69, et de même les années suivantes...). Les habitants énumèrent et commentent les inconvénients qui en résultent: récolte de foin réduite, jardins détrempés, arbres pourris, pollution par

les eaux stagnantes, ... et suggèrent qu'on établisse un courant d'eau dans les fossés séparant jardins et prés.

Exploitation :

. l'utilisation des marais au XVIIIe s. : jardins, pâtures, tourbières

. l'évolution du paysage : le faubourg Saint-Pierre aujourd'hui

- Document 14 : Procès-verbal dressé par le bailli général du temporal du chapitre d'Amiens d'une noyade dans la Somme. 24 juin 1716. Extraits. Transcription. A.D. Somme, B 844.

Présentation :

Le chapitre d'Amiens était seigneur, entre autres, des eaux de la Somme. D'où l'intervention, pour enquête, après découverte d'un cadavre, du juge seigneurial du ressort, le bailli du temporel du chapitre. Nous avons ici une procédure très classique : reconnaissance du cadavre, inventaire des effets du noyé, enquête auprès des témoins et permis d'inhumer (nous n'avons pas transcrit cette dernière partie).

Exploitation :

. le fait divers : description hier et aujourd'hui

. le rôle de la justice au XVIIIe siècle

. le costume au XVIIIe siècle

- Document 15 : Adjudication des travaux de construction de 5 fontaines à Amiens. Affiche. Novembre 1753. A.D. Somme, C 706/14.

Présentation :

Des travaux **d'urbanisme** furent entrepris sous l'impulsion de l'intendant Chauvelin pour améliorer le **ravitaillement en eau** d'Amiens. Un **château d'eau,** qui existe encore aujourd'hui, fut construit en 1753. Il recevait l'eau de la Selle par un aqueduc. L'eau était élevée à plus de 26 m. par une machine hydraulique et devait être redistribuée par 12 fontaines. Cet ambitieux projet ne fut pas entièrement mené à terme. Ainsi sur les **5 fontaines** dont la construction est mise ici en adjudication, 4 seulement furent exécutées (3 subsistent aujourd'hui : fontaine Saint-Jacques ; fontaine de la place au Feurre, et fontaine Saint-Julien).

Exploitation :

. le ravitaillement en eau aujourd'hui

. les marchés publics (adjudications, soumissions, cahiers des charges, etc...)

. parcours architectural : le château d'eau et les fontaines du XVIIIe s. dans l'Amiens contemporain

- Document 16 : Les eaux minérales de Roye. "Affiches, annonces et avis divers de Picardie, Artois et Soissonnois". 2 juin 1770. A.D. Somme, J 2608.

Présentation :

La découverte d'une source d'eau ferrugineuse à Saint-Mard, dans la banlieue de Roye, est largement commentée dans cet article des "Affiches de Picardie". La série C des archives de la Somme contient un petit dossier sur l'aménagement de cette source par la municipalité et les dépenses occasionnées à cet effet. Inutile de dire que, malgré l'enthousiasme du rédacteur, ces eaux minérales n'ont guère eu le succès escompté. Ajoutons, pour la petite histoire, que le site en question est actuellement bouleversé par les travaux du T.G.V. Nord...

Exploitation :

. les eaux minérales et leur exploitation ; le thermalisme

. la santé au XVIIIe s. (cf. T.D.S. spécial 1er degré consacré à ce sujet il y a 2 ans)

- Document 17 : "Le château de Chaulnes en Picardie". Eau-forte, début XVIIIe s. Bibliothèque diocésaine d'Amiens.

Présentation :

Le parc du château de Chaulnes est dessiné selon un plan géométrique rigoureux, inspiré des jardins à la française tels qu'ils existent à Versailles. Plusieurs bassins ornés de jets d'eau viennent agrémenter l'ensemble, et provoquent l'admiration de visiteurs célèbres ; en 1689, Madame de Sévigné les décrit ainsi : "Nous avons vu les machines de M. de Chaulnes ; elles sont admirables et d'une simplicité sublime. On voit cinq gros jets d'eau dans le parterre et les boulingrins, un abreuvoir qui est un petit canal, des fontaines à l'office, à la cuisine et à la lessive...".

Exploitation :

. l'eau dans l'aménagement des jardins

. recherches sur les parcs de château en Picardie

V - LA MER

- Document 18 : "Plan général du Port de la Somme à l'embouchure du canal de la mer à Paris assurant l'entrée des Navires de commerce et des Frégates entre Ault et Cayeux". Tiré de "Canal de la Mer à Paris par Amiens et Beauvais" par le citoyen Advyné, Ingénieur des Ponts et Chaussées du 1er Arrondissement du Département de la Somme, Amiens, 1er vendémiaire an III. A.D. Somme, 4 J 113.

Présentation :

Pendant plus d'un siècle l'idée a prévalu en Picardie de faire de la Somme un axe commercial important débouchant sur un grand port de mer. Mémoire après mémoire, on plaidait pour la restauration et l'aménagement du port de Saint-Valery. Ici, l'on abandonne provisoirement la Baie de Somme pour un projet de port construit de toutes pièces sur la côte et relié à la Somme par un canal. On trouvera ci-joint la légende de ce plan. L'aspect géométrique du projet fait penser aux réalisations et aux utopies conçues par des architectes comme LEDOUX à la même époque.

Exploitation :

. les ports de mer

. Saint-Valery : on trouvera de nombreux documents pour compléter l'information dans T.D.S. n° 30, "Saint-Valery port de mer, XVIIIe-XIXe siècles". (quelques exemplaires disponibles)

1 *Direction du Centre de pression de la Marée dans la Manche.*
2 *Développée du Courant à Marée de Flot en avant du Port de la Somme*
3 *Développée du Courant à Marée d'Ebe vers la tête des jetées.*
4 *Jetée de l'Ouest formant Isle et terre-plein pour la double Passe.*
5 *Phare dirigeant le mouvement des Navires prets à entrer au Port.*
6 *Jetées du Nord et du Sud avec Clair-voies sur l'arc de Cicloide.*
7 *Plans inclinés pour calmer la Lame dans la traversée du Chenal.*
8 *Direction rectiligne du Chenal à la réunion des deux Passes.*
9 *Ecluses de chasse pour entretenir la profondeur du Chenal.*
10 *Retenues destinées à activer le jeu des six Ecluses de Chasse.*
11 *Avant-Port moderant la vitesse des Navires près l'entrée des Sas.*
12 *Sas rachetant la variation des Marées de Morte eau et de vive eau.*
13 *Ecluse de Chasse à doubles Venteaux mobiles pour curer l'avant Port.*
14 *Retenue pour activer la Chasse et Bassin de Station.*
15 *Formes pour la construction des Navires de Commerce et des Frégates.*
16 *Corderies, Chantiers, Magasins et Logements pour le service du Port.*
17 *Batimens à usage du Commerce et d'habitation particuliere.*
18 *Places des Administrations, Tribunaux, Douanes et Spectacles.*
19 *Bassins de Commerce autours des Magasins et des Habitations.*
20 *Embranchement du Canal de la Mer à Paris par Amiens et Beauvais.*
21 *Batteries rasantes, Forts et Magasins pour la deffense du Port.*
22 *Contre-Fossés servants au dessechement des bas Champs de Lencheres.*
23 *Digues en Galet garantissant le Pays contre les grandes Marées.*
24 *Port de Pêcheurs au Perroir d'Ault, origine des Digues en Galet.*
25 *Origine des Bancs de Sable à l'entrée de la Baye de la Somme*
26 *Fin du lit apparent de la Rivière de Somme à Marée basse.*

- **Document 19** : Compte rendu à l'intendant par Jacques Lefebvre, marchand de Saint-Valery, des recettes faites par lui pour le droit de trois deniers par livre perçu sur le frêt des navires de mer entrant dans le port. 1763. Extraits. A.D. Somme, C 1372/5.

Présentation :

Ce compte très précis présente, jour après jour, les navires entrés à Saint-Valery avec le nom du capitaine, le port d'origine, la nature et le poids de la cargaison, et le droit à payer.

Exploitation :

. les ports d'origine (cf. les 2 cartes ci-jointes établies à partir du document intégral)

. les produits importés (cf. aussi le T.D.S. sur Saint-Valery)

. la fréquence des entrées dans le port

. l'importance des cargaisons (1 livre = 490 g. environ)

- **Document 20** : Lettre de Roland, ministre de l'Intérieur aux membres du Directoire du département de la Somme. 13 juin 1792. Lettre de Loisel, notaire public à Rue, au ministre des Finances. 4 ventose an IV. A.D Somme, L 881.

Présentation :

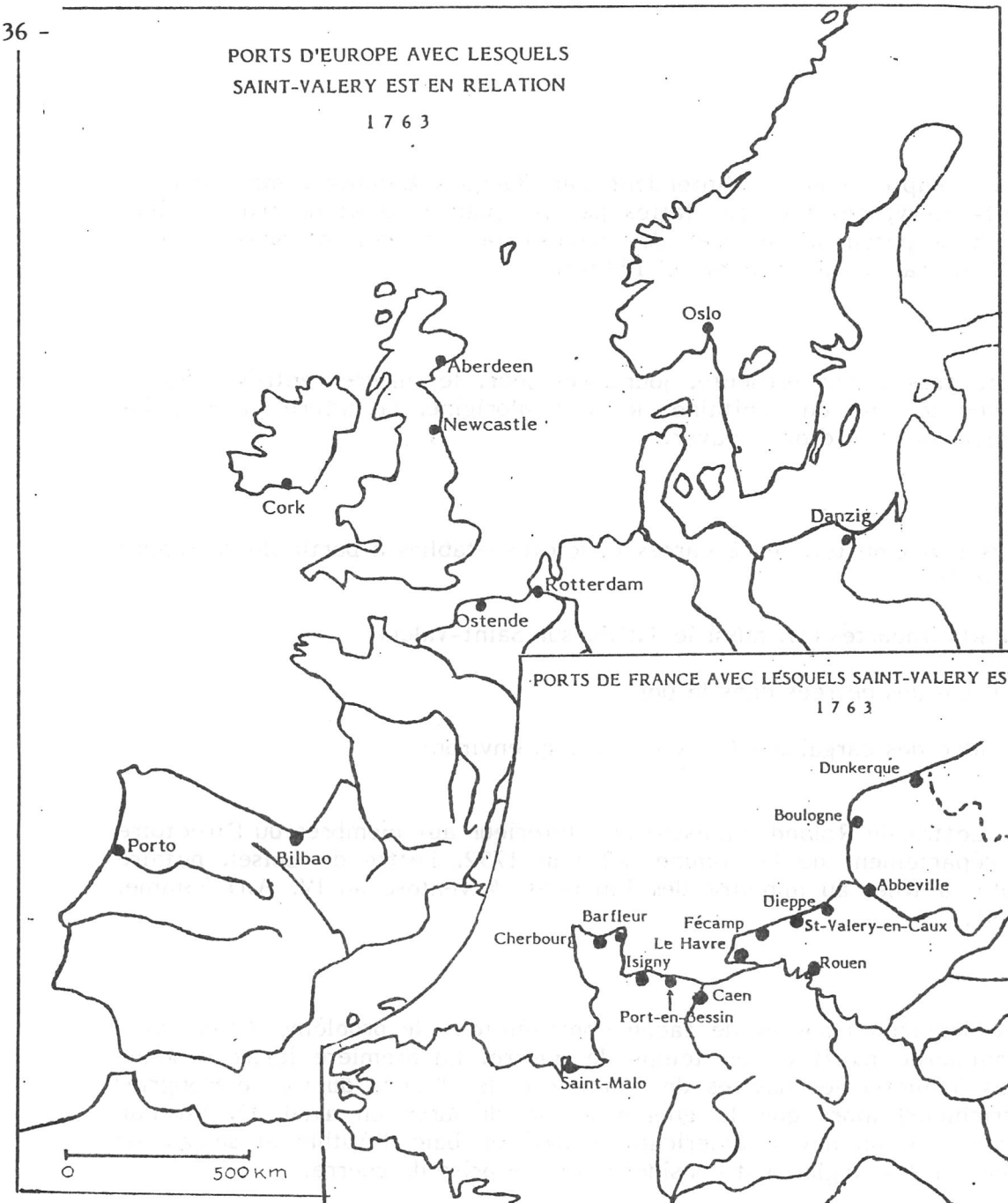
Ces deux documents posent de façon contradictoire le problème de la liberté du commerce maritime en temps de guerre. La première lettre ordonne de ne pas inquiéter les navires de commerce des "sujets du roi de Hongrie" (les Autrichiens) alors que la guerre a été déclarée en avril 92. En l'an IV, au contraire un navire américain échoué en baie d'Authie et soupçonné d'appartenir à des Anglais est considéré comme prise de guerre.

Exploitation :

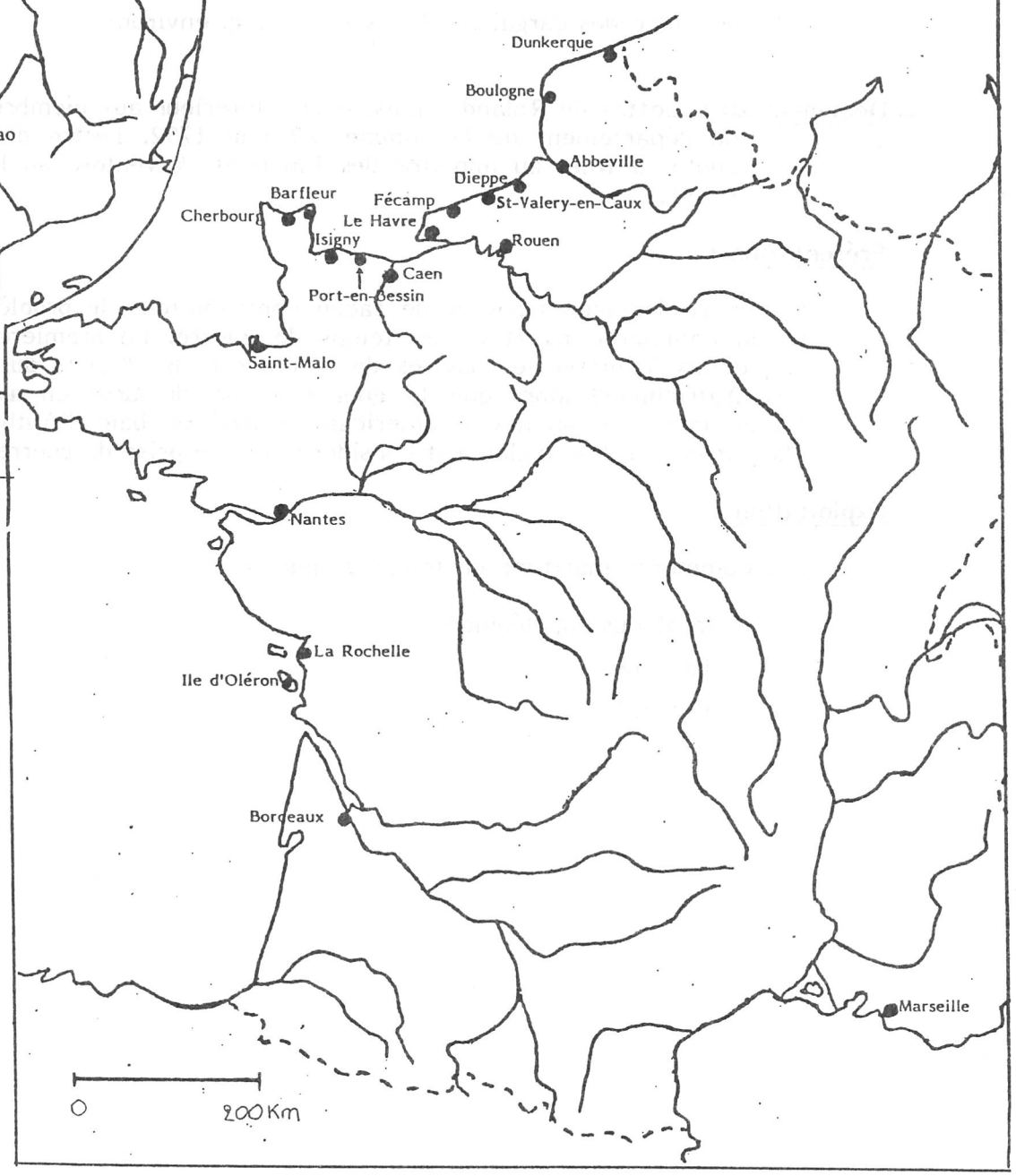
. le commerce maritime en temps de guerre :

- le blocus napoléonien
- 1914-18
- 1939-45

PORTS D'EUROPE AVEC LESQUELS
SAINT-VALERY EST EN RELATION
1763



PORTS DE FRANCE AVEC LESQUELS SAINT-VALERY EST EN RELATION
1763



Pris en charge financièrement sur les crédits pédagogiques votés par le Conseil général de la Somme pour des actions à l'initiative de l'Inspecteur d'Académie, "Textes et documents sur la Somme" est une publication du Service Educatif des Archives, placé sous la responsabilité conjointe de l'Inspecteur d'Académie et du Directeur des Services d'Archives du département. Un professeur certifié d'Histoire-Géographie, M. Xavier LOCHMANN, est mis à disposition de ce service, à temps partiel. Il initie les élèves au travail sur documents et effectue des recherches qui débouchent aussi bien sur des expositions ou animations que sur la publication de T.D.S. Il fournit par ailleurs son concours à divers travaux menés au niveau académique ou au niveau départemental.

Il est à la disposition des enseignants tous les lundis, et le vendredi sur rendez-vous, au Service Educatif des Archives, 61 rue Saint-Fuscien à Amiens, (tél. : 22.92.59.11, poste 137).